

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention – sciences de l’information et des bibliothèques

Parcours – politique des bibliothèques et de la documentation

La bibliothèque universitaire face aux précarités étudiantes.

Louise KLEIN

Sous la direction de Marianne Bégin

Responsable de la BU Santé et coordinatrice Egalité, Diversité, Inclusion des
BU de l'Université de Lorraine – Université de Lorraine

Remerciements

Je souhaite remercier celles et ceux qui m'ont permis de retranscrire nos échanges au sein de ce mémoire. Ces six entretiens m'ont énormément appris.

Merci à Cécile Verbeke et Odile Jullien Cottart d'avoir pris le temps de répondre à mes interrogations et de m'avoir présenté deux projets fascinants.

Je suis aussi reconnaissante envers Marianne Bégin, qui m'a immédiatement conforté dans ma volonté d'adopter une argumentation engagée. Et qui m'a apporté jusqu'au bout de nouvelles pistes pour ma réflexion.

Navrée pour Amy qui adore lire les remerciements dans les travaux de recherche, les miens sont assez simples. Cette transition me donne l'opportunité de dédier ces dernières lignes à mes camarades les plus proches. Ma vie étudiante (petit clin d'œil à ce mémoire), plutôt, ma vie, n'aurait pas eu de sens sans vous.

Résumé :

Depuis la crise sanitaire, de plus en plus d'actions gouvernementales, sociales sont mises en place pour soutenir les étudiants en situation de précarité. Dans ce contexte les bibliothèques municipales et universitaires qui se sont déjà emparées des problématiques d'exclusion sociale et de précarité, sont appelées à persévérer. Ce travail de recherche se concentre sur les missions des bibliothèques universitaires en lien avec la lutte contre la précarité étudiante. Ces établissements sont un lieu de refuge, un espace dédié aux besoins des étudiants. Cette affirmation n'empêche pas d'adopter un discours critique, à propos de la précarisation engendrée par ces institutions universitaires. Ce positionnement a pour but de mettre l'accent sur les vulnérabilités et les besoins, auxquelles les bibliothèques universitaires peuvent répondre. Dans ce mémoire d'études, se traduit une volonté de responsabiliser les bibliothèques universitaires, sans nier les contraintes auxquelles elles doivent se soumettre.

Descripteurs :

Bibliothèques universitaires

Politique sociale

Jeunes socialement défavorisés

Abstract :

Since the COVID health crisis, more and more governmental and social actions have been put in place to support students in precarious situations. In this context, municipal and university libraries, which have already taken up the issues of social exclusion and precariousness, are called upon to persevere. This research work focuses on the missions of university libraries in relation to the fight against student precariousness. These institutions are a place of refuge, a space dedicated to the needs of students. This statement does not prevent us from adopting a critical discourse on the precariousness generated by these university institutions. The goal of this point of view is to highlight the vulnerabilities and needs that university libraries can address. This argumentation reflects a desire to advocate for university libraries, without denying the constraints to which they are subjected.

Keywords :

University libraries

Social politic

Socially deprived Students

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
« **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** »
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par
courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco,
California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	9
INTRODUCTION.....	11
PREAMBULE.....	15
LA PRECARITE ETUDIANTE	19
1.1. Définitions des concepts sociologiques	19
1.1.1. <i>La précarité, objet de la sociologie</i>	<i>19</i>
1.1.2. <i>La précarité comme cause de l'exclusion sociale.....</i>	<i>21</i>
1.1.3. <i>La jeunesse, une période de vulnérabilité</i>	<i>22</i>
1.2. Une problématique sociale et humaine	24
1.2.1. <i>La précarité étudiante, une précarité aux diverses apparences</i> 24	
1.2.2. <i>Un phénomène complexe à évaluer.....</i>	<i>25</i>
1.2.3. <i>La précarité, une condition ressentie.....</i>	<i>27</i>
1.3. Une cible politique	29
1.3.1. <i>L'action de l'Etat contre la précarité étudiante</i>	<i>29</i>
1.3.2. <i>L'action universitaire contre la précarité</i>	<i>31</i>
1.3.3. <i>Les actions des associations et syndicats étudiants</i>	<i>33</i>
1.3.4. <i>L'engagement des bibliothèques universitaires auprès de ces</i> <i>luttas</i> 34	
LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES ENTRE POLITIQUES INCLUSIVES ET ALIENATION SYSTEMIQUE	37
2.1. Un rôle social en essor.....	37
2.1.1. <i>Les missions des bibliothèques universitaires</i>	<i>37</i>
2.1.2. <i>Des missions pour protéger le travail étudiant, et la vie</i> <i>étudiante</i> 38	
2.1.3. <i>Visant la réussite et le bien être des étudiants, le modèle du</i> <i>Learning Center.....</i>	<i>39</i>
2.2. Tentatives d'inclusivité et d'accessibilité.....	41
2.2.1. <i>Des politiques inclusives, prônant l'accessibilité.....</i>	<i>41</i>
2.2.2. <i>L'accueil des publics selon leurs vulnérabilités</i>	<i>45</i>
2.2.3. <i>Visant l'ouverture, la bibliothèque comme Troisième Lieu.....</i>	<i>46</i>
2.3. Un corps aliénant, les symboliques derrière les universités et leurs bibliothèques	47
2.3.1. <i>Un système universitaire aliénant et excluant</i>	<i>48</i>
2.3.2. <i>Une volonté d'accessibilité diminuée par l'exclusion</i> <i>symbolique et structurante.....</i>	<i>50</i>
2.3.3. <i>« L'anxiety Library »</i>	<i>52</i>

RESPONSABILISATION ET LUTTES POLITIQUES DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES	55
3.1. Des potentialités déjà valorisées dans le contexte de la lutte contre la précarité	55
3.1.1. <i>L'action « d'ouverture »</i>	55
3.1.2. <i>L'action « de sociabilité »</i>	57
3.1.3. <i>L'action « d'assistance »</i>	58
3.1.4. <i>Des actions transversales pour des besoins singuliers</i>	59
3.2. Un devoir pour les BU de s'impliquer, puisque le lieu présente des potentialités.....	60
3.2.1. <i>Une responsabilité nécessaire suite à la crise de la COVID... 61</i>	61
3.2.2. <i>Des contraintes pouvant freiner ce positionnement</i>	62
3.2.3. <i>L'emploi étudiant, front contre la précarité, ou réorganisant la précarité 64</i>	64
3.3. des actions créant un mouvement	66
3.3.1. <i>Des stratégies solidaires des SCD soutenues par les universités 67</i>	67
3.3.2. <i>Entre les partenaires, un tissu universitaire et associatif</i>	68
3.3.3. <i>La bibliothèque universitaire, Lieu privilégié de lutte, d'émancipation, de libération</i>	68
3.3.4. <i>Des politiques nationales à multiplier</i>	69
CONCLUSION	73
SOURCES.....	75
BIBLIOGRAPHIE.....	79
ANNEXES.....	85
TABLE DES ILLUSTRATIONS	93
TABLE DES MATIERES.....	95

Sigles et abréviations

APL : Aide personnalisée au logement

ADBU : Association française des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires

BBF : Bulletin des bibliothèques de France

BU : Bibliothèque universitaire

CFDT : Confédération française démocratique du travail

FAGE : Fédération des associations générales étudiantes

FSE : Fédération syndicale étudiante

INSPE : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

OVE : Observatoire de la vie étudiante

PC : « Personal computer » en anglais, ordinateur portable

SCD : Service commun de documentation

INTRODUCTION

En février 2025, paraissait la quatrième étude sociologique évaluant les conditions de vie étudiante, organisée par le collectif Linkee¹²- Entraide étudiante, et soutenue par la Fédération des acteurs de la solidarité. L'étude sociologique se concentre sur les groupes d'étudiants recourant à l'aide de banques alimentaires. Ce travail de recherche insiste tout particulièrement sur les phénomènes d'inflation qui ont suivi la pandémie de la COVID et qui vulnérabilisent continuellement la population étudiante. Ce qui est mis en avant par le collectif, c'est que malgré les actions solidaires variées, les aides financières mises en place suite à la crise sanitaire et soutenues par les initiatives du gouvernement, de nouveaux étudiants ont toujours besoin d'être épaulés financièrement, matériellement ou sanitaire. La précarité étudiante est un fait social, qui malgré l'attention croissante qui lui est portée, a toujours existé et persistera. Les étudiants ont toujours eu à concilier travail et études, à trouver des logements accessibles, ou simplement à choisir entre vie étudiante, qui est sociale, culturelle, militante et leur rôle d'étudiant lié à l'apprentissage. Cette tranche d'âge qui est souvent associée à la notion d'émancipation, ne peut être que marquée par la vulnérabilité. C'est cette vulnérabilité et les diverses formes qu'elle prend qui vont nous intéresser dans ce travail de recherche. Cette vulnérabilité qui n'est ici pas uniquement considérée comme un objet étudié par la sociologie, mais comme une condition sociale vécue.

La crise sanitaire, qui est le point de départ de cette réflexion ici, et qui trône souvent en introduction des articles portant sur la précarité étudiante, relève plus d'un rôle de révélateur que de créateur de ces vulnérabilités. Les différents enjeux de cette crise sanitaire, qui fut une situation exceptionnellement lourde pour les étudiants, mais a aussi obligé les bibliothèques à repenser leurs services, et a nécessité des mesures gouvernementales de haute ampleur, seront évoqués à plusieurs reprises dans ce mémoire. Mais ces problématiques concrètes seront étudiées dans le cadre précis qu'elles imposent, et cela sans ignorer les réalités systémiques de l'aliénation vécue par les étudiants précaires.

C'est dans ce contexte de remise en question après la crise sanitaire que Véronique Heurtematte publie un dossier où est rassemblé des articles à propos de l'implication des bibliothèques face aux précarités étudiantes³. Le 31 août 2023, l'ancienne rédactrice en chef du BBF fait part de l'engagement des professionnels des bibliothèques universitaires et municipales auprès de ce groupe d'usagers. Elle

¹ Annexe 4. (Linkee-etude 2025)

² LINKEE - Entraide Étudiante, 2025. *EN 2025 ÉTAT DE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE EN FRANCE*. (en ligne). 4 février 2025.

³ HEURTEMATTE, Véronique, 2023. *Les bibliothèques face aux précarités*. [en ligne]. 11 septembre 2023.

le fait en ciblant les « décideurs » et « pouvoirs publics », en les invitant à s'investir. Dans ce travail de recherche de fin de master, nous considérons que les bibliothèques universitaires qui ont en grande partie un public étudiant, peuvent jouer un rôle dans les actions soutenant ces usagers. Les bibliothèques publiques s'étaient déjà données pour rôles d'agir afin de favoriser l'intégration de populations aliénées, et lutter contre la précarité. Depuis l'attention croissante portée sur la précarité étudiante par la sphère politique et le milieu de l'enseignement, il est nécessaire de se questionner sur une possible implication des bibliothèques universitaires. Cette implication est à étudier en prenant en compte des missions des bibliothèques universitaires envers leurs publics variés, ainsi que des mesures d'accessibilités qu'elles mettent déjà en place... Le manque de considération des politiques globales envers les bibliothèques universitaires et le rôle qu'elles pourraient jouer ne sera pas étudié comme essentialisant les bibliothèques comme étant inaptes à faire face à des problématiques sociales urgentes. Il s'agit de refuser de replacer les bibliothèques dans un imaginaire les rattachant aux documents qu'elles sont censées traiter, et de les considérer uniquement dans une position d'immobilisme.

Les bibliothèques universitaires accueillent les étudiants d'établissements d'enseignement supérieur, sans distinction, par une politique d'accueil inclusive. Elles se donnent pour rôle de fournir un accompagnement aux étudiants dans leur parcours académique, de soutenir la recherche et ceux qui la construisent. Elles s'insèrent dans un système hiérarchique. Elles sont dirigées par un directeur et sont administrées par un conseil de la documentation. C'est auprès de cette direction que les professionnels des bibliothèques doivent justifier leurs actions (comme les plans de réorganisation de l'espace, ou des changements dans les politiques de gestion documentaire...). Cependant, il n'est pas question ici de poser les bibliothèques dans un rôle passif face à leurs directions. Les bibliothèques universitaires sont des lieux politiques engagés. Ce travail de recherche encourage cette mobilisation. Puisque nous considérons que la bibliothèque universitaire lorsqu'elle ne s'engage pas et choisit donc de ne pas reconnaître ses responsabilités, finit par renforcer les dynamiques d'exclusions sociales et de précarisation.

Reconnaître ces dynamiques, c'est admettre que ces structures peuvent être excluantes et favoriser un entre-soi aliénant par les normes tacites qu'elles imposent. Ces normes proviennent des attentes qu'elles reflètent et de la symbolique associée à la bibliothèque universitaire par ses utilisateurs. Ou à l'inverse ces normes peuvent provenir des règlements qu'elles appliquent pour poser leurs limites de façon explicite afin de créer un espace avec ses propres règles. Il est nécessaire d'observer l'ambivalence de leurs valeurs. Cependant les bibliothèques universitaires peuvent être considérées comme un lieu privilégié de lutte contre les causes de ces vulnérabilités. Elles qui accueillent tous les étudiants lors de leurs heures d'ouverture, qui organisent des prêts d'équipements, qui entretiennent un espace qui se veut propice au calme. Mais aussi dont les professionnels se portent garants

d'accompagner leurs publics, et d'élargir leurs missions pour répondre au mieux aux problématiques... Problématiques qui, suite à la crise sanitaire, sont plus pressantes et plus que jamais nécessaires.

Lieu de refuge, de travail, de socialisation, les bibliothèques universitaires s'engagent pour certaines dans l'action solidaire contre la précarité étudiante. Ces actions sont généralement locales mais des directives nationales voient le jour. L'identité symbolique des bibliothèques universitaires, ce lieu dont les missions sont de diffuser la connaissance et d'offrir un espace propice au travail académique, peut être vue comme contrastant avec l'accent mis sur l'aide à la vie étudiante, proposée par ces établissements. Nous pouvons en venir à nous demander si les bibliothèques universitaires peuvent lutter contre les précarités étudiantes sans compromettre les missions constitutives de leur statut.

Nous observerons dans un premier temps, que la notion de précarité est un objet des sciences sociales aux contours troubles et que les précarités étudiantes partagent cette caractéristique. Ces situations d'aliénation vécues sont de ce fait complexes à étudier. Cela n'empêche pas les structures universitaires d'employer un discours engagé en faveur de la protection du public étudiant. Cependant, en étudiant les rôles qu'endossent les bibliothèques aux travers de leurs politiques inclusives ou tournées vers leurs usagers, nous observerons que cela n'empêche pas la symbolique aliénante associée aux bibliothèques universitaires de persister. La bibliothèque universitaire est un lieu de préférence calme, possédant sa réglementation spécifique, et soumis aux politiques des universités et du gouvernement. Ces principes ne privent pas les bibliothèques universitaires de leur responsabilité d'agir en faveur de la vie étudiante. Enfin nous analyserons un panel d'actions solidaires déjà mises en place dans certaines bibliothèques universitaires, et pourquoi il est urgent pour ces politiques sociales de se poursuivre. Et cela en rappelant les exigences administratives et politiques auxquelles les bibliothèques universitaires doivent répondre pour subsister. Sans ignorer le fait qu'elles font partie d'un réseau de politiques locales mais aussi nationales qui soutient ces actions sociales.

PREAMBULE

Méthodologie :

La méthodologie de ce travail de recherche se fonde effectivement sur une étude répétée de publications scientifiques et d'articles de revues professionnelles, d'écrits théoriques et de témoignages d'étudiants et des professionnels de la documentation.

Une méthode qualitative est mise en place, afin de considérer la diversité des profils d'étudiants aux besoins spécifiques, et à la multiplicité de formes que prennent les politiques sociales universitaires. Organiser des entretiens permet de recueillir des informations sur des usages informels, ou de soulever des aspects ignorés et pourtant important pour la réflexion. Cela favorise l'observation des régularités ou des tendances divergentes.

Une série de huit entretiens ont été réalisés⁴, trois ciblent des étudiants en situation de vulnérabilité (qu'elle soit financière, foncière ou médicale) ou souhaitant aborder les problématiques de la vie étudiante et académique en cette période « d'entre-deux ». Les trois autres entretiens visent des étudiants occupant des emplois de moniteurs qui pour certains témoignent eux aussi d'une vulnérabilité. Enfin les connaissances de deux professionnels des bibliothèques ont été recueillies, et cela dans l'optique de prendre en compte les aspects internes aux structures dans la réflexion sur les politiques documentaires solidaires.

Ces entretiens ciblant principalement les étudiants, illustrent la volonté de ce travail de recherche de reconstituer les différents profils de ce public, avant de considérer les services mis à leur disposition. Ajoutons que, depuis l'épidémie de la COVID, de plus en plus d'actions gouvernementales sont mises en place pour soutenir les étudiants en situation de précarités. Il me semblait nécessaire de proposer à ce public étudiant, une clarification des mesures se missionnant de les soutenir.

Les biais de la méthode qualitative :

Inévitablement, nous ne pouvons qu'affirmer que ceux qui se sont portés volontaires pour répondre aux entretiens, se sentaient concernés. Ils se sont posés la

⁴ Annexe 2 et 3

question de leur légitimité à être interrogés sur le sujet des précarités étudiantes. Cette question a même été abordée explicitement dans l'un des entretiens ciblant les étudiants moniteurs. Il est possible que les non-fréquentants des bibliothèques, les étudiants ne considérant pas la bibliothèque universitaire comme un acteur face à la précarité étudiante, n'ait pas jugé pertinent de répondre aux mails les invitant à participer aux entretiens mis en place dans ce travail de recherche. Le pourcentage d'étudiants ne fréquentant pas les bibliothèques universitaires est de 29 % selon les recherches de l'enquête Repères Condition de vie publiées par l'OVE en 2023. Le pourcentage d'étudiants fréquentant les bibliothèques universitaires (71%) est repris dans un article de l'ADBU⁵, afin de le mettre en corrélation avec le taux de satisfaction des étudiants envers leurs formations et leurs bibliothèques universitaires.

Effectivement, la majorité des étudiants interrogés fréquentaient des bibliothèques, dans le cadre de leurs études ou de leurs emplois. Cependant, ces usages présentent des différences. Tout comme chacun de ces profils présente des vulnérabilités, des besoins nuancés, ne pouvant rentrer dans les cases des attentes stéréotypées que suppose l'image médiatique de « l'étudiant précaire » (souvent cumulant les vulnérabilités visibles : financière, foncière).

Notons aussi que la période d'entretien s'est étendue sur une plus longue période que celle initialement prévue, afin de trouver des profils diversifiés parmi les étudiants se prêtant volontaire pour parler exclusivement de précarité étudiante, afin d'éviter tout biais d'échantillonnage. Car dans un premier temps, les profils les plus investis appartenaient à des parcours académiques artistiques, du domaine de l'édition, de la médiation culturelle... Nous craignons que la proximité avec le milieu des lettres, de la culture et des arts, influencent l'image présentée de la bibliothèque dans ces entretiens.

Ces entretiens reflétant pour la plupart les thèses abordées par la littérature scientifique à propos des questions de précarité, de l'accueil en bibliothèque, seront intégrées dans l'argumentation de ce travail de recherche de fin d'année de master. Il s'appuiera donc au même titre, sur la littérature scientifique et sur ces entretiens.

Les limites de ce travail de recherche :

Dans ce travail de recherche, malgré l'intérêt porté aux questions de situation de santé mentale, de situation de handicap, vécues par le public mais aussi les professionnels, celles-ci ne seront abordées que par le prisme des précarités dans

⁵ ADBU, 2024, communiqué de presse : L'ADBU réagit à la publication de l'enquête de l'Observatoire national de la Vie Etudiante Repères Condition de vie 2023.

leur ensemble. Évidemment ces questions, et d'autres mériteraient des travaux de recherche de grande ampleur leurs étant dédiés. Ici, se distingue la volonté d'offrir une base de réflexion stable, résumant le phénomène de précarité étudiante et sa relation avec les bibliothèques universitaires, ne pouvant privilégier l'étude de certaines vulnérabilités et les comprenant généralement dans leurs ensembles.

LA PRECARITE ETUDIANTE

1.1. DEFINITIONS DES CONCEPTS SOCIOLOGIQUES

La pandémie de la COVID est un facteur indéniable de l'aggravation de la précarité professionnelle, sociale, médicale et mentale. Mais il va de soi que le virus n'a jamais précédé ces-mêmes vulnérabilités. Il n'est pas non l'unique cause de l'aliénation que subissaient et subissent toujours les étudiants. Néanmoins, c'est un indicateur utile pour exprimer la proximité et les divergences entre la précarité et la précarité étudiante, qui sont deux notions insaisissables, bien qu'effectivement sensibles et ressenties. Il est donc nécessaire de s'attarder sur l'objet des sciences sociales qu'est la précarité, l'opposer et le comparer avec le concept de précarité étudiante.

1.1.1. La précarité, objet de la sociologie

Dans un premier temps, prenons la définition commune de la précarité proposée par l'Encyclopédie Universalis. Elle précise que c'est le caractère de ce qui est « incertain, instable, fragile, ou révocable (en droit) ».⁶ La précarité en ce sens, suppose l'insécurité. Cependant, lorsqu'elle devient l'objet des sciences sociales, elle est rattachée aux enjeux économiques et est étudiée dans un contexte salarial. La notion sera reprise par les sociologues français, dont Castel. Le sociologue revient sur le principe de sécurité dans le corps social dans son écrit *L'insécurité sociale, qu'est-ce qu'être protégé*.⁷ Il étudie les théories philosophiques et sociologiques qui ont apporté une définition de la notion de protection. D'abord, en la considérant comme définie par la souveraineté de l'état, qui égalise le pouvoir des individus dans une conception proposée par le philosophe Hobbes. Cette définition de la sécurité sera par la suite le sujet d'une transition lors de l'avènement de la pensée libérale. Ici, la sécurité qui suppose l'égalité, s'instaure par la possession des biens et des richesses que l'individu produit. Comme si ce dernier produisait et possédait enfin les fruits de son existence. La notion de précarité est alors appliquée à l'aliénation (le fait d'être dénué d'un droit ou d'un bien naturel) causée par « l'effritement de la condition salariale » par Castel. Cet effritement provoquant donc un risque de précarité économique, par une incertitude concernant par exemple le salaire de base attaché aux emplois, ou la fin de la sécurité de l'emploi. Ici, la précarité économique des salariés cause une vulnérabilité sociale,

⁶ UNIVERSALIS, *Encyclopædia. précarité : définition, signification et usage du mot*.

⁷ CASTEL, Robert 2003, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Seuil et La République des Idées, Paris, 2003, 95 p.

ainsi que l'isolement sociétal. Robert Castel, pour décrire le processus de rupture des liens sociaux, condition de sécurité des citoyens, introduit le terme de « désaffiliation ».⁸ Par exemple, la précarité de la condition salariale peut mener à des tensions, de l'incompréhension dans la sphère amicale ou familiale. Les aspects englobés par la notion de précarité sont débattus, mais ne se restreindront jamais à la seule instabilité économique. Le sociologue Henri Eckert dans son article « Précarité » dites-vous ?⁹ en 2010 met l'accent sur la polysémie de la notion de précarité. Il observe que le sens contemporain est infléchi par « l'idée d'instabilité » qui s'applique à un large nombre de situations, et ne cible plus uniquement l'instabilité salariale. Cependant, il soutient cette affirmation jusqu'à considérer que la notion qui est utilisée, manipulée par les discours devient un « fourre-tout ». Poussée à l'extrême, l'instrumentalisation du terme lui fait perdre du sens. Ce trouble qui entoure les difficultés quant à la définition de la précarité peut pourtant faire écho aux analyses du phénomène par Paugam. Selon lui, cette précarité englobante symbolise « un phénomène multidimensionnel ».¹⁰ Ici, cette caractéristique correspond à la définition que nous voulons associer à la précarité. Cette multi-dimensionnalité n'en fait pas un vécu flou, mais seulement un processus ayant lieu dans une catégorie sociale tout aussi hétérogène.

Nous verrons dans la suite de notre démonstration, que cette même polysémie est visible lorsqu'il est essentiel de désigner les précarités étudiantes pour mieux lutter contre celles-ci. En effet, dans ce travail de recherche, nous oscillerons entre précarité et vulnérabilité, mais non sans souligner ce qui les différencie. Cette oscillation s'est aussi opérée lors des échanges dans le cadre des entretiens, où le terme « précaire » pouvait ne pas trouver d'écho là où le terme « vulnérable » était plus évocateur pour les étudiants interrogés. Ou inversement, le concept de vulnérabilité pouvait empêcher de pointer le cœur du sujet. Dans la suite de sa réflexion sur la précarité, Castel perçoit cette notion de vulnérabilité comme cette « zone intermédiaire » où se rapprochent et se transposent la précarité de l'emploi, les problématiques sociales, fragilisant les conditions de vie des individus. La notion de vulnérabilité est débattue, elle est jugée stigmatisante et essentialisante par les sociologues contemporains. Hélène Thomas évoque cette distinction entre les « vulnérables » et ceux qui ne le sont pas, avec ce terme critique qui pourrait renvoyer à l'idée de tracer une frontière infranchissable entre « les fragiles » et ceux qui ne le sont pas (« les autres »)¹¹. La notion de précarité n'échappe pas non plus dans l'imaginaire collectif à cette dynamique qui lui est aussi associée.

⁸ CASTEL, Robert, 1997. *L'effritement de la condition salariale. Sociétés & Représentations*. 1997. Vol. 5, n° 2, pp. 97 103. DOI 10.3917/sr.005.0097.

⁹ ECKERT, Henri, 2010. « Précarité » dites-vous ? [en ligne].

¹⁰ PAUGAM, Serge, 2007. *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*. Préface inédite de l'auteur. [en ligne]. 2007. DOI 10.3917/puf.pauga.2007.01.

¹¹ THOMAS, Hélène, 2010. *Les vulnérables: la démocratie contre les pauvres*. Bellecombe-en-Bauges : Croquant. Collection Terra.

1.1.2. La précarité comme cause de l'exclusion sociale

La notion de précarité sous-entend donc des répercussions sociales. C'est-à-dire une exclusion, ou une mise à la marge des individus en situation de précarité, et qui pour être surmontée suppose un processus d'inclusion. Cette notion qui s'impose dans les missions sociales des institutions, était déjà discutée au début du siècle dernier. L'inclusion vise d'abord la lutte contre la paupérisation qui devient un sujet d'étude pour les chercheurs en Europe. C'est ce que démontre Castel lorsqu'il étudie les définitions du terme de sécurité.¹² La paupérisation mène à la fin de la sécurité financière, ce qui dans le modèle économique libéral déjà théorisé par Locke, mènerait à la fin de l'égalité avec les autres membres de la société. C'est en renversant le prisme et en mettant en lumière au contraire le phénomène d'exclusion que nous pouvons observer la diversité des individus mis à l'écart du système. Foucault n'est pas le premier penseur à s'interroger sur le rejet opéré par la société. Cependant, il étudie dans une posture post-structuraliste, le processus de création d'une césure entre ce qui appartient à la « raison » et la « non-raison ».¹³ La « non-raison » n'est pas synonyme de mensonge, dans la préface de 1961 de *Histoire de la folie à l'âge classique*. Elle a une part de vérité : « vérité de folie, de faute ou de maladie ». C'est là l'intérêt de la conception d'exclusion de ce philosophe, il étudie les fous, les malades, les inculpés, et plus globalement les populations en marge des sociétés. Il observe que l'exclusion, c'est avant tout le rejet de l'altérité et la violence opérée par la norme. Cette altérité n'est pas mensongère, ou dangereuse, ou déraisonnée, elle n'est pas conforme à l'idée qui se fait de la « raison ». Et cette altérité est surveillée, exclue, punie par des autorités et des institutions sociales. Il prend en exemple dans ses œuvres, le milieu de la psychiatrie, de la médecine, de l'école et du milieu carcéral. Toute institution sociale participe à cette exclusion, puisqu'elle juge ce qui relève de la « raison », bien qu'elles soient armées par des moyens différents. Les populations aliénées et reléguées aux marges sont celles touchées par la pauvreté, la maladie, la non-conformité.

Luhmann ne considère pas la maladie comme excluante. Plutôt que l'exclusion, c'est la différenciation qui est mise au cœur de l'argumentation de Luhmann dans son écrit *Théorie des systèmes sociaux*, en 1975.¹⁴ « La différence » (« Differenz ») et donc le processus de se différencier suppose, selon Luhmann, une description des deux camps : ce qui est semblable ou ce qui se distingue. La distinction peut prendre la forme d'une classification. Il évoque aussi l'exemple de la maladie. Pour ce qui est de la maladie, il considère que des systèmes sont construits pour prendre en compte la maladie. Les individus malades ne sont pas exclus de tout système, ils appartiennent à un ou plusieurs autres systèmes qui « s'occupent de la maladie ». Il

¹² CASTEL, Robert 2003, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Seuil et La République des Idées, Paris, 2003, 95 p.

¹³ FOUCAULT, Michel, 1961. *Histoire de la folie à l'Age classique*. Plon, 1961 - Persée. [en ligne].

¹⁴ LUHMANN, Niklas, 1984. *Systèmes sociaux : esquisse d'une théorie générale*. [en ligne].

admet que cette différenciation qui appartient au processus de classification, n'est pas aliénante.

Cependant, entre les années 1960 à 1970, les termes pour parler d'inclusion et d'exclusion sociale, témoignent d'une responsabilisation du système social. A la fin des années 1970, alors que le rapport Schwarz évoque « l'insertion sociale et professionnelle des jeunes », ici le terme insertion a son importance. Il témoigne de l'échec de l'inclusion comme se reposant sur l'idée d'intégration. Le concept « d'intégration » responsabilise le système. Ici il est question de repousser l'idée que tout repose sur la capacité des individus à s'intégrer, ce n'est pas aux populations discriminées, isolées, à la marge de redoubler d'effort pour s'adapter à un système qui dans cette théorie ne serait pas fait pour les accueillir. La responsabilité d'insérer ces membres de la société repose sur le système, et si cette inclusion échoue et qu'une exclusion a lieu, cela ne peut être que la preuve que d'un échec du système. L'inclusion, nous le verrons dans le cas des bibliothèques universitaires, repose sur la mise en accessibilité des établissements culturels, éducatifs¹⁵, de la santé. Mais aussi de l'ouverture de leurs services à l'entièreté des citoyens. Nous entendons par mise en accessibilité « la réduction, voire l'élimination des limitations d'activité ou de restriction de participation à la vie en société subie par une personne ». Ces termes, nous les empruntons à loi du 11 février 2005 pour « *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* ».¹⁶ La mise en accessibilité tend à progressivement prendre en considération l'ensemble des populations en marges ou mises à l'écart.

1.1.3. La jeunesse, une période de vulnérabilité

Penchons-nous quelques temps sur la « catégorie » sociale que représente « la jeunesse ». En 1991, Olivier Galland, dans un regard synthétique sur les écrits scientifiques concernant la jeunesse, prend pour objet l'expression de la jeunesse qu'est « la sociabilité » et les loisirs. Bien qu'une grande partie de son écrit défende l'idée que, lors de cette période, « l'adulte se constitue par approximation successive », par couches, qui comprennent une identité construite par une part d'extériorité « par la famille et l'école », mais laisse une grande place à cette vie sociale et professionnelle « expérimenté[e] par l'individu lui-même ». Si nous appliquons cette vision au sujet de la vie étudiante, celle-ci ne serait qu'une partie des expériences vécues par les jeunes, même lorsqu'ils sont étudiants. Cela pourrait justifier pourquoi les mesures contre la précarité étudiante, englobent les loisirs, la vie sociale. Ces aspects favorisent aussi l'émancipation et la formation de l'individu. Les mesures solidaires ciblant la précarité étudiante ne se contentent pas uniquement

¹⁵¹⁵ UNESCO. *L'inclusion dans l'éducation* | UNESCO.

¹⁶ LÉGIFRANCE, 2005. *LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (1)*.

d'offrir une aide économique, mais fournissent aussi des ressources pour avoir accès à des activités culturelles ou sportives. Ces loisirs ont aussi de l'importance dans la qualité de vie des jeunes adultes.

En réinterrogeant le concept de précarité dans ce contexte, qui qualifie lui aussi une zone intermédiaire, la même ambiguïté désigne ces deux concepts sociologiques. Cette proximité se distingue lorsque Cassel considère aussi cette période de la vie de l'individu comme une zone de passage. Dans un mouvement similaire, Hélène Thomas évoque une jeunesse « entre-deux ». Ces deux désignations proches dans leurs sens, renvoient aussi par les termes employés à un changement d'état, une évolution, qui peut renforcer la fragilité de l'individu. Erlich considère que la définition de la catégorie sociologique de l'étudiant, reste homogène, et n'a pas « éclaté ».¹⁷ Selon Erlich une unicité se distingue dans ce groupe social, sans pour autant considérer les vécus, les situations étudiantes comme étant toutes semblables. La désignation de l'individu appartenant à cette catégorie, par la caractéristique qui est celle qu'est étudiant celui fait ses « études dans un établissement de l'enseignement supérieur » (bien qu'usuelle), se révèle être stable.

Il faut aussi prendre en compte que le statut d'étudiant n'est pas synonyme d'appartenance à une population jeune. Des individus jusque-là insérés dans le monde professionnel peuvent choisir de reprendre un cursus universitaire. Les étudiants en reprise d'études ont des profils divers et des attentes spécifiques.

Prenons un instant le temps de délimiter le sujet de ce travail de recherche, qui ne concerne que le public étudiant dans son rapport avec les bibliothèques universitaires. Il ne nie pas la précarité qui touche aussi les jeunes travailleurs, ou les jeunes sans-emploi. La précarité qui frappe cette partie de la population est d'autant plus importante à prendre en compte, sachant qu'elle survient lors d'une phase de « d'autonomisation ». Lors de la prise de parole de Joelle Le Marec durant les journées d'études sur la précarité étudiante en 2022 organisées par l'ADBU¹⁸, son discours sur la précarité qui est banalisée et considérée comme formatrice, s'applique aux jeunes qu'ils soient étudiants ou non. Des politiques sont mises en place pour accompagner les parcours de jeunes adultes « vers l'autonomie », et cela en permettant « l'insertion sociale », professionnelle, l'éducation, mais aussi « la santé », « la sécurité », ou « les loisirs ». Le phénomène de précarité ne devrait pas être banalisé, ni accepté. Joelle Le Marec parle de « curseur », de l'idée de déplacer le seuil de ce qui est acceptable ou ne l'est pas. Et dans certains cas d'associer fatalement la jeunesse à la précarité.

¹⁷ ERLICH, Valérie, 1999. *Les nouveaux étudiants, un groupe social en mutation - Persée*. [en ligne].

¹⁸ ADBU, 2022. *Précarité étudiante, quel rôle pour les bibliothèques ? Association des Bibliothécaires de France*

1.2. UNE PROBLEMATIQUE SOCIALE ET HUMAINE

Dans cette partie, il est question de se concentrer sur les différentes facettes de la précarité étudiante, que ce soit de la façon dont elle est évaluée par les professionnels des bibliothèques, mais aussi dont elle est ressentie par les usagers. Il peut y avoir un écart entre le ressenti, les besoins et les actions développées pour y répondre. Prendre en compte le ressenti des étudiants est un des principes fondamentaux de ce mémoire, l'écoute est primordiale lorsque la question de l'accessibilité, de l'inclusion est soulevée. Tout autant que les chiffres (les revenus des parents, le prix du loyer), l'impact émotionnel de la précarité est à prendre en compte.

1.2.1. La précarité étudiante, une précarité aux diverses apparences

Les mesures s'appuyant sur des rapports d'informations sur la vie étudiante, qui sont des actions concrètes soulèvent cette porosité, qui n'est pas qu'une réalité intellectuelle et théorique. Paugam observait dans son étude de la précarité que la catégorie sociale des pauvres « ne form[e] pas un ensemble social homogène ». Elle résulte moins d'un « état » statique que d'un « processus de disqualification sociale ».¹⁹ Cette notion d'hétérogénéité se retrouve pour désigner la population étudiante vulnérable. Thomas Cazenave dans le rapport d'information sur la restauration étudiante énonce immédiatement que le groupe social que forment les étudiants, n'est pas constitué par une population homogène « d'un point de vue économique et social ».²⁰ Et cela en raison des différentes aides provenant de la famille ou de l'état, ou les salaires des activités rémunérées, qu'ils perçoivent.

Dans nos recherches nous discuterons de précarités étudiantes, au pluriel, puisque l'aliénation vécue peut advenir sur différents aspects. La notion s'écarte du caractère économique et financier associé initialement à l'image médiatique de précarité... Effectivement, le Sénat et le gouvernement proposent des définitions des précarités étudiantes, qu'ils considèrent principalement sous l'angle financier comme étant « l'aggravation des difficultés financières [des] étudiants », qui « [restreint] considérablement leur mode et qualité de vie ». Ils offrent des solutions pour soutenir la vie étudiante. Les propositions d'aides éclairées par le Sénat se réfèrent aux « dispositifs d'aide financier »²¹, et veulent amortir les conséquences « financières » et « sociales ». La vie étudiante est aussi soutenue par des dispositifs d'aide alimentaire comme celles mises en place dans le cadre des CROUS, ce réseau

¹⁹ PAUGAM, Serge, 2007. *Le salariable de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle. Préface inédite de l'auteur. [en ligne].* 2007. DOI 10.3917/puf.pauga.2007.01.

²⁰ CAZENAVE, Thomas, 2023. *Rapport d'information déposé en application de l'article 146 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur la restauration étudiante (M. Thomas Cazenave), n° 1316. [en ligne].*

²¹ SÉNAT, 2022. *Précarité étudiante. Sénat*

de 27 établissements favorisant l'amélioration du quotidien des étudiants. Mais ces aides sont déterminées par l'étude du dossier social étudiant et prennent en compte les informations sur le lieu d'étude, le lieu de résidence des parents et leurs revenus. Et cela dans le but de calculer une aide financière qui pourrait être proposée à l'étudiant, permettant aussi à ce dernier d'avoir accès à des repas moins chers (« tarif social », « tarif très social ») au restaurant universitaire, ou d'avoir le droit à une carte prépayée s'ils ne dépendent d'aucun restaurant universitaire CROUS, et de bénéficier dans certains cas d'un logement dans une résidence universitaire. Afin de soutenir la vie étudiante, les plans du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche²², ciblent la santé mentale, ainsi que le maintien du niveau de vie du public étudiant, et offrent des aides sanitaires, économiques et alimentaires. Sans que ces documents ne définissent ce qu'est la vie étudiante, ils visent des problématiques distinctes quoique toujours intrinsèquement liées, qui permettent de donner du sens à cette notion. Ils témoignent de son caractère multidimensionnel.

Romane Coutanson dans ses recherches sur la précarité étudiante, en 2023, préfère s'appuyer dans un premier temps sur la définition qu'en fait l'OVE, c'est à dire « l'accroissement des risques d'échec ou d'abandon » des étudiants. Romane Coutanson porte une grande attention à la prise en compte des vulnérabilités liées à la santé mentale.²³ Lors de notre entretien, Odile Jullien Cottart, directrice adjointe par intérim des bibliothèques de l'Université Lyon III Jean Moulin, parle de cette « prise de conscience nationale », faisant suite « aux vulnérabilités » révélées par la crise du COVID et ne pouvant plus être ignorées.

1.2.2. Un phénomène complexe à évaluer

En 1995, Rosanvallon, témoignait déjà de l'absurdité d'appréhender les personnes victimes de l'exclusion sociale en raison de leur précarité²⁴. Il déclare que « les exclus ne constituent pas un ordre, une classe ou un corps ». Bien que notre réflexion se fonde sur une catégorie, les étudiants, qui peut être désignée et possède un corps, des difficultés quant à l'évaluation des vulnérabilités que rencontre cette partie de la population sont réelles.

La complexité de ce phénomène dépasse la diversité des formes que la précarité étudiante prend ou la difficulté de poser des définitions sur un concept trouble. Elle marque aussi le fait qu'il est difficile à évaluer. L'évaluation sociologique, lors des observations, des témoignages et des sondages opérés par les

²² MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 2021. *Soutenir et promouvoir la vie étudiante*. enseignementsup-recherche.gouv.fr [en ligne]. 3 septembre 2021

²³ COUTANSON, Romane, 2023. *Lutter contre les différentes formes de précarités étudiantes : le rôle des bibliothèques d'enseignement supérieur*. [en ligne]. 11 septembre 2023.

²⁴ ROSANVALLON, Pierre, 1995. *La nouvelle question sociale, Repenser l'État-providence*, Paris, Éditions du Seuil, 223 p. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy* [en ligne]. 1 mai 1996. N° 27. DOI 10.4000/interventionseconomiques.20775.

sociologues, des moyens financiers des étudiants est complexe, et n'a pour le moment pu prendre en compte toutes les facettes possibles. Fergith, lors de sa prise de parole durant la journée d'études sur la précarité étudiante organisée par l'ADBU²⁵, confirme la difficulté de sonder la précarité financière subie par les étudiants. Les indicateurs permettant l'évaluation et l'analyse de leurs situations sociales ne sont pas adaptés selon lui. L'évaluation doit prendre en compte de nombreux paramètres : les aides sociales qu'ils perçoivent, leurs payes s'ils travaillent, les pensions qu'ils reçoivent, l'aide apportée par les parents. C'est ce dernier point qui revient à de nombreuses reprises pour justifier la complexité d'une étude ciblant les étudiants. Les parents soutiennent économiquement, de façon différente leur enfant, et cette part est difficile à prendre en compte dans les études. Nous pourrions estimer que la bourse sur critères sociaux, qui prend en compte le revenu des parents pourrait représenter un marqueur utile. Pourtant, la bourse ne saurait être un élément adapté dans cette évaluation. Le revenu des parents tel qu'il est demandé ne prend pas en compte l'aide réelle apportée par ceux-ci à leurs enfants, si l'un des parents ou les deux se retrouvent en situation de précarité soudaine. Il ne considère pas non plus la possibilité que les étudiants ne perçoivent pas toujours d'aide foncière, matérielle ou financière de leurs parents. Les parents d'un étudiant peuvent, lors de conflits, refuser d'apporter une aide financière ou une sécurité foncière. La situation de l'étudiant peut changer drastiquement au cours de l'année et ne pas correspondre aux critères attendus lors de l'évaluation du Dossier Sociale Étudiant. Les échelons qui désignent l'aide attribuée aux étudiants dans le besoin, voient aussi leurs délimitations être changées. Le ministère de l'enseignement supérieur de la recherche, observe que pour 46 % des étudiants les aides financières des parents « représentent [...] plus de la moitié des ressources ».²⁶ Ce chiffre illustre pourquoi une mauvaise estimation de la part d'aide financière représentée par les parents pourrait grandement influencer les études sur les vulnérabilités étudiantes. Le ministère chiffre à 4 % les étudiants qui « sont dans une situation de précarité ». Néanmoins des facteurs menant à la précarisation étudiante, peuvent être désignés et touchent au-delà de ces 4%.

La FAGE réalise un rapport clarifiant que le montant d'une année universitaire en 2024-2025 est de 3 157 euros, confirmant l'impression des élèves et les observations des syndicats qui rendaient compte d'une hausse continue du coût de la vie étudiante.²⁷ La FAGE observe une hausse de 2,7 % depuis l'année précédente, cette hausse recouvre le prix du matériel pédagogique pour étudier, des loyers et des compléments santé (mutuelles) payés par les étudiants. Ce coût est d'autant plus dur lorsqu'il cible les étudiants réfugiés ou demandeurs d'asiles, qui peuvent être exonérés certes, mais sur décision de l'établissement supérieur. Et quid des étudiants vivant en autonomie, ou perdant le statut de boursier seulement pour

²⁵ ADBU, 2022. *Précarité étudiante, quel rôle pour les bibliothèques ?* Association des Bibliothécaires de France

²⁶ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, édition 2025. *La situation financière des étudiants - état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°14.*

²⁷ AFP, 2024. *Rentrée universitaire : un coût de 3 157 euros par étudiant, la Fage déplore une nouvelle hausse.* [en ligne].

quelques années en raison de changement de réglementation administrative... Laura, une des étudiantes qui s'est portée volontaire pour participer aux entretiens, à propos des aides financières, a évoqué son ancien statut de boursière fixé qui, en troisième année de licence, lui avait été retiré.

La difficulté à évaluer la précarité étudiante ne revient aucunement à nier la précarité financière vécue par les étudiant.e.s. De plus, la difficulté de la quantification, souligne Gaël de Peretti, permet la reconnaissance du « caractère multidimensionnel »²⁸ de la pauvreté qui nécessite des approches multiples. Ces problématiques existaient bien avant la crise sanitaire qui sert pourtant de point de départ pour justifier les actions gouvernementales. Fergith, dans sa prise de parole au-delà de la difficulté dans l'évaluation du phénomène, met aussi l'accent sur l'aspect « exceptionnel » des images diffusées médiatiquement lors de l'année 2019. Créant l'impression d'une précarité qui serait digne du phénomène, qui serait donc délimitée dans le temps. La Covid, dans ce contexte, n'a pas causé l'isolement ou la précarité étudiante. Mais cette précarité étudiante, rappelons-le, est surtout une condition ressentie.

1.2.3. La précarité, une condition ressentie

Depuis 2010, l'OVE pour mieux forger ses indicateurs et caractériser les étudiants « pauvres », s'interroge sur « le sentiment éprouvé d'avoir suffisamment d'argent » pour couvrir les besoins mensuels et « les difficultés » à affronter les fins de mois.²⁹ Ici, les réponses sont fondées à la fois sur des estimations propres à chaque étudiant, sur des expériences, les chiffres bruts que sont les aides, le salaire ou le loyer, la sensation de sécurité de chacun...

Un autre exemple de la prise en compte du ressenti, est le rapport de 2025 du collectif Linkee, qui pour offrir des chiffres représentatifs de la précarité étudiante, pose la question aux étudiants bénéficiant des actions proposées par les banques alimentaires : « au quotidien as-tu des difficultés pour ? ».³⁰ L'étudiant.e face au sondage peut alors choisir une ou plusieurs réponses comme des achats de premières nécessités comme « s'alimenter », « acheter des protection périodiques », ou associé au bien-être physique « faire du sport », « partir en vacances », ou pouvant affecter sa scolarité « pour payer mes frais de scolarité ». Ce sont des réponses proposées qui sont significatives des difficultés rencontrées par les étudiants.

²⁸ PERETTI, Gaël De, 2005. *Précaire : une catégorie instable et fragile*. Empan. 2005. Vol. 60, n° 4, pp. 14 23. DOI 10.3917/empa.060.0014.

²⁹ OBSERVATOIRE DE LA VIE ETUDIANTE, 2010. OVE, *Enquête sur les conditions de vie des étudiants 2010 - État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France*.

³⁰ LINKEE - Entraide Étudiante, 2025. *EN 2025 ÉTAT DE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE EN FRANCE*. (en ligne). 4 février 2025.

La question du ressenti, de la légitimité à évoquer le sujet de la précarité, s'est aussi posée lors des entretiens dans le cadre de ce travail de recherche. A la question « Considérez-vous faire face à un manquement de temps, de stabilité financière, foncière ? », (le mot « stabilité » ayant été par la suite redoublé ou corrigé par « vulnérabilité » selon le terme repris par les étudiants), l'un des volontaires ne s'est pas jugé apte à répondre à la question. Quentin compare pendant un instant son vécu à celui d'autres étudiant.e.s « j'ai la chance d'avoir des parents qui me soutiennent financièrement ». Il s'abstient d'y répondre : « j'irais pas dire que j'ai, que je vivrais de la précarité », et nous passons à la question suivante.

Au contraire dans un autre entretien, la notion de précarité, est portée et est examinée avec attention par l'une des étudiantes. Elle qui vit avec des vulnérabilités... Amandine admet son « privilège » de ne pas avoir à travailler pendant ses études, puisqu'elle fait le choix de consacrer ses étés aux emplois saisonniers. Cette décision ne gomme pas le mode de vie précaire, « restrictif », sobre, qu'elle adopte au cours de l'année. Le ton est plus engagé lors de cet échange. « On aurait pu me dire « tu dis que tu es précaire alors que tu ne tentes pas de travailler », mais elle affirme qu'un emploi au cours de l'année ne ferait que « nuire encore plus à certains aspects de mon quotidien pour avoir accès à des études ». Elle juge cette décision « difficile à justifier », ce serait comme « justifier de vivre une vie normale ». C'est selon elle « une double peine ». On lui reprocherait « de pas assez bosser » ou « de pas assez profiter de la vie » alors que ce sont deux critères de « réussite », comme elle l'éclaire bien.

Laura, étudiante parisienne en Licence d'arts plastiques, évoque les critères de la bourse, la difficulté à être éligible pour obtenir un logement étudiant CROUS. Ses réponses aux questions portant sur les aides sociales démontrent que ces aides ne sont aucunement des solutions pérennes. Elle explique que même en ayant accès à un logement du CROUS des contraintes s'ajoutent : « j'ai un ami qui n'a pas le droit d'inviter d'amis », et que dans ces résidences il n'y a « pas d'appareils électriques autorisés ». Notre entretien montre aussi la singularité de chaque parcours étudiant. Elle me raconte avoir eu un travail à côté mais que c'était « compliqué d'allier travail et études ». Elle ajoute qu'elle était « trop fatiguée », ne pouvant pas dormir suffisamment ou voir ses amis. A propos de ce dernier point, elle ajoute « c'est une nécessité ». Manon en Master II de droit est l'une des étudiantes monitrices qui ont accepté de m'aider dans mes recherches. Elle m'explique que : « sans l'aide de mes parents j'aurais eu du mal à joindre les deux bouts financièrement ». Le salaire qu'elle perçoit permet de ne pas se « priver », lorsqu'elle s'autorise des sorties ou des moments de repos. Mais il n'est pas suffisant pour subvenir à ses besoins, au même titre que les emprunts qui lui ont permis de financer son loyer.

Même lorsqu'il n'y a pas de précarité, ou de vulnérabilités selon les étudiants, la question du travail ou de l'autonomie se pose. Sophie étudiante ingénieure à AgroParisTech s'est interrogée sur la possibilité de postuler pour obtenir un emploi

lors de sa licence. Craignant de mettre « en jeu » ses études afin d'être autonome, elle cherche un équilibre entre son emploi du temps et ce désir d'indépendance. Elle qui souhaite « prouver [qu'elle] est capable ». Cette volonté d'être indépendant ou de se soutenir sans l'aide parentale, trouve écho dans l'un des trois entretiens avec un moniteur. Quentin lui veut « aider ses parents », grâce à cet emploi qui lui donne un plus grand sentiment d'indépendance. Élodie, en première année de Licence, vit aussi chez ses parents et connaît ce besoin d'indépendance. Sa situation me semble plus singulière, elle qui est monitrice, mais travaille aussi les samedis comme employée polyvalente. Elle est également créatrice indépendante pendant son temps-libre et tient une boutique en ligne. Et comme pour Sophie, ces emplois ont pour but de soutenir sa vie étudiante qu'elle juge « remplie ».

1.3. UNE CIBLE POLITIQUE

Les actions solidaires contre la précarité étudiante mises en place à l'échelle nationale par le gouvernement, ou locale par les universités et les bibliothèques universitaires sont à interroger. Elles témoignent de l'attention portée aux conditions de vie étudiantes par les institutions, mais aussi de la façon dont la précarité est considérée par ces instances.

1.3.1. L'action de l'Etat contre la précarité étudiante

En mars 2021, le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation propose un document énonçant les aides « inédites » accordées aux étudiant.e.s depuis le début de la crise sanitaire du COVID.³¹ Le gouvernement instaure une opération qui double le fonds du CROUS accordée aux aides d'urgences. L'accessibilité se fait aussi par l'accompagnement à la demande administrative d'aides d'urgences. Pour favoriser cette demande, « jusqu'à 500 euros » sont délivrés par le Directeur Général du CROUS, qui est le responsable de l'ensemble des personnels affectés dans l'établissement, pour permettre une instruction sociale « simplifiée et rapide » pour l'étudiant en demande d'aide. Cette aide vise à favoriser le développement de ressources facilitant le processus de demande d'aide, en développant la communication autour des aides, en proposant des formulaires plus adaptés. Cet exemple est percutant puisqu'ici, ce n'est pas uniquement l'aide qui est adaptée, mais sa mise en accès est aussi réformée et simplifiée.

L'aide apportée ne consiste pas seulement à attribuer des bourses ou autres aides financières directes. La création de nouveaux emplois étudiants est favorisée par les mesures gouvernementales. Pendant la crise sanitaire, un plan de relance pour améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiant.e.s est mis en place. Il est

³¹ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 2021. *Soutenir et promouvoir la vie étudiante*. enseignementsup-recherche.gouv.fr

intéressant de remarquer que les conditions de « vie » et « d'études » sont deux catégories distinctes. Les mesures mises en place pour soutenir des conditions de travail, se distinguent de celles qui ciblent uniquement l'amélioration de la vie de l'étudiant, sans le considérer uniquement par le prisme de sa formation. L'aide ne cible plus uniquement à combler les difficultés financières pouvant influencer l'avancée de l'étudiant dans sa formation, mais se concentre aussi sur l'accès à la vie culturelle, ou vise à faciliter la pratique d'activités extra-scolaires. Grâce au plan de relance, plus de fonds sont alloués au CROUS et des formations hybrides sont proposées. En ce qui concerne la vie étudiante, l'influence de la crise sur la santé mentale de la population est prise en compte, des dispositifs d'accompagnement psychologiques sont mis en place. L'action des collectivités territoriales est primordiale lorsque l'aide apportée par l'état est insuffisante ou inadaptée aux situations réelles que rencontrent les étudiants, les difficultés pour obtenir de l'aide. Les collectivités territoriales au côté de l'État peuvent intervenir dans le processus de développement universitaire, et d'aide solidaire. Le département de la Meurthe-et-Moselle et le territoire de la Loire Atlantique développent des projets d'aides financières pour les jeunes citoyens nommés « revenu d'émancipation jeunes » et « Revenu jeunes ». Les deux dispositifs d'aide^{32 33} visent une population de moins de 25 ans en situation de « rupture familiale », « d'errance » ou « en période de transition ». Les réglementations de ces deux dispositifs sont différentes. En Meurthe-et-Moselle, l'aide financière mise en place en octobre 2024, est de 500 euros par mois. Elle est versée sur deux périodes de six mois. L'aide du département Loire-Atlantique d'un montant allant jusqu'à 500 euros est dans un premier temps versée pendant 3 mois. La situation du jeune citoyen est examinée à nouveau et si cela est nécessaire le versement est renouvelé par périodes de trois mois sur une durée de 12 mois maximum. Le Revenu jeunes mis en place par le département Loire-Atlantique s'inscrit dans le programme national FSE+ « Emploi-Inclusion-Jeunesse-Compétences » 2021-2027, qui est un programme soutenant financièrement des actions en faveur de l'insertion sociale mais aussi professionnelle des publics « éloignés de l'emploi ».

Dans ce travail de recherche qui s'attelle à observer les décisions politiques, il semble nécessaire de mettre en avant l'insuffisance selon les syndicats et les étudiants, de considération de la part de l'Etat. « Le modèle d'aide dysfonctionne »³⁴ assène Emmanuelle Jourdan-Chartier, vice-présidente « Vie étudiante et de campus » de l'université de Lille. Ici le système d'aide financière déduite du revenu des parents, la bourse, est questionnée. Ce système replace l'étudiant dans le cadre familial, « l'infantilise », et ne pourrait pas garantir un accès aux études supérieures en toute indépendance, mais uniquement compenser l'aide financière qui pourrait

³² AFP, 2024. La Meurthe-et-Moselle instaure un revenu jeunes de 500 euros. [en ligne]. 27 septembre 2024.

³³ LOIRE-ATLANTIQUE, 2025. Le Revenu jeunes : C'est quoi ? Comment le demander ? Quel montant ? Loire-atlantique.fr

³⁴ Emmanuelle JOURDAN-CHARTIER, membre du secrétariat général de la LDH et vice-présidente « Vie étudiante et de campus » de l'université de Lille, 2025, dans *Droits & Libertés* N° 208

être apportée par les parents. Effectivement, les critères permettant l'accès à la bourse sont déduits de la distance de l'établissement avec le foyer parental ou le foyer de l'étudiant, le revenu des parents et leur catégorie professionnelle. L'article cite par la suite un « droit aux études », et un « droit à l'émancipation », la notion de « métier d'étudiant » que nous interrogerons plus tard dans notre démonstration est remis en contexte. C'est dans la charte adoptée par le congrès du syndicat étudiant UNEF en 1946, que la notion de « métier étudiant » est citée.

1.3.2. L'action universitaire contre la précarité

Le système administratif des universités, en mettant en place les mesures d'aides aux étudiant.e.s, en permettant de communiquer ces chiffres pour permettre l'étude des phénomènes sociaux qui touchent les étudiants, permet la compréhension de la précarité étudiante. En plus de la bonne mise en place des mesures nationales, certaines universités comme celle de Lille³⁵ renforcent leurs politiques de solidarités, sans que cela ne fasse partie de leurs missions obligatoires. En prenant l'exemple de Lille, des épiceries solidaires sont mises en place, une antenne des Restos du cœur, des distributions du Secours Populaire, ainsi que de la Croix Rouge. Du point de vue des équipes pédagogiques, la mobilisation est contrastée, Jourdan-Chartier remarque que les enseignants ont des positions différentes selon leurs vécus, leur génération, ou leurs « leurs catégories socioculturelles d'origine ». Leurs réponses face aux ressentis des élèves sont influencées par leur socialisation et leur formation. La mobilisation d'aides afin de proposer des aménagements au sein même du cursus des étudiants, change aussi selon le type d'établissement, les classes préparatoires, les grandes écoles, les universités publiques ou privées. Un autre exemple serait Lyon 3, qui se considère comme une « université solidaire »³⁶, documente ses dispositifs de lutte contre la précarité étudiante, et qui se regroupent en sept catégories parmi lesquelles : l'alimentation, l'hygiène et la précarité menstruelle, la précarité numérique, le logement, le transport, la culture, le Fonds d'Initiative Etudiante social proposant un accompagnement des étudiants jusqu'à trois demandes.

Cette pièce de la machine qu'est le système de l'université, rend compte des réalités, mais est aussi orchestrée par des employés sensibles aux situations complexes des étudiants. L'administration qui est au cœur de la bonne application des mesures financières d'aide, ne peut qu'être témoin de l'accroissement de cette paupérisation. Les universités et les étudiants qu'elles accueillent ne se font pas front. Penchons-nous sur la prise de position de treize présidents d'université, qui

³⁵ UNIVERSITÉ DE LILLE, 2025. *Aides alimentaires - Université de Lille*

³⁶ UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3, 2024. *Les dispositifs de lutte contre la précarité étudiante à l'Université Jean Moulin Lyon 3.*

ont présenté dans le Monde, une tribune appelant à « la mise en place d'une allocation d'études pour tous les étudiants »³⁷. L'un des directeurs remarque la présence grandissante d'étudiants se rendant aux marchés solidaires. Michel Deneken, président de l'université de Strasbourg, fait part des demandes des étudiants internationaux d'obtenir une aide psychologique adaptée à leurs besoins cruciaux. Il faut préciser que ces étudiants, de par ce statut spécifique, sont isolés, ne sont pas toujours francophones, ce qui rend l'accès aux aides plus complexe. Les témoignages des présidents dépeignent des étudiants en situation de précarité et en mauvaise santé, qui ne sont plus des situations exceptionnelles mais un « phénomène de société ».

Fournir un élan en encourageant le revenu étudiant, c'est une idée soutenue par Lionel Larré le président de l'Université Bordeaux Montaigne. Il développe, l'idée de protéger financièrement les étudiants lors de leur formation, en prévision d'une aide future « puisqu'ils vont contribuer au pays »³⁸ et mettre en action leurs connaissances dans leurs futurs métiers, il faut d'une manière solidaire leur donner les moyens afin qu'ils parviennent à atteindre cette étape professionnelle. Comme un employé, l'étudiant pourrait recevoir une rétribution financière, un salaire. Et cela dans le but de motiver la jeunesse à poursuivre les études supérieures, ou à leur permettre de persévérer dans les études sans craindre la précarité. Ici, la précarité, l'effritement des conditions salariales, si nous reprenons le concept initial, ne serait plus.

Rappelons-le, la précarité étudiante est un phénomène global, mais en fonction des villes dans lesquelles sont situées les universités, ainsi que le public qu'elles accueillent, les besoins peuvent se faire plus ou moins pressant. Par exemple, les difficultés rencontrées par un étudiant cherchant un logement proche d'une université située à Rennes, à Lyon ou encore à Aix-en-Provence (trois des villes où les étudiants rencontrent le plus de difficultés pour trouver un logement), sont plus fortes comparées à celles d'un étudiant cherchant à résider à côté d'un campus à Saint-Étienne, où la tension immobilière est de 0,16 et où les prix des loyers sont moins élevés.³⁹ Ajoutons à cela que les APL, ces aides versées à un locataire selon sa situation socioprofessionnelle visant à réduire le coût du loyer, sont désignées comme insuffisantes par la FAGE et les syndicats étudiants, et ne peuvent couvrir l'entièreté du loyer. Cette mobilisation s'intensifie à la suite de l'application à la rentrée de l'année 2021 de mesures de baisses des APL par le gouvernement.⁴⁰

³⁷ TRIBUNE, 2023. « Nous, présidentes et présidents d'université, appelons à la mise en place d'une allocation d'études pour tous les étudiants ». Le Monde. [en ligne]

³⁸ RIGOT, Clémentine, 2023. *Précarité étudiante : les présidents d'université tirent le signal d'alarme*. L'Etudiant [en ligne]. 2 novembre 2023.

³⁹ ROCHELLE, Blandine, 2024. *Dans quelles villes est-il le moins difficile de trouver un logement étudiant ?* | L'immobilier par SeLoger. [en ligne]. 12 juillet 2024.

⁴⁰ SÉNAT, 2021. *La réforme des APL a fait plus de perdants que de gagnants, selon un rapport du Sénat*. Public Sénat

La thématique du « mal logement » recouvre aussi les situations d'étudiants logés dans des résidences insalubres et mal isolées qui font face à des nuisances sonores ainsi qu'à des risques d'infestation de nuisibles. Ces problématiques plus que d'empêcher le bon déroulement du parcours universitaire des étudiants, en freinant le travail académique qu'ils pourraient produire chez eux, vulnérabilisent aussi leurs conditions de vie.

1.3.3. Les actions des associations et syndicats étudiants

Les syndicats et associations d'étudiants, en plus d'aider à la prise en considération des besoins étudiants, permettent la communication à une plus grande échelle de ces constats. *L'OVE en 2013* lors de son enquête à propos de la vie étudiante⁴¹, se penche sur l'engagement des étudiants auprès des mouvements étudiants (associations, syndicats, groupes de paroles) comme étant une facette de la vie étudiante. En plus d'être une composante de la vie étudiante, ils visent à favoriser la sécurité alimentaire et sociale des étudiants. Les groupes d'étudiants formés pour répondre aux besoins des étudiants ne doivent pas être considérés comme détachés du système administratif universitaire, et du corps d'employés de l'université. Ils représentent la voix des étudiants auprès des instances décisionnelles des établissements. Les syndicats et groupes d'étudiants œuvrent pour adapter les aides solidaires aux besoins réels des étudiants, pour rendre compte des situations de précarité que rencontre cette catégorie de la population. Soazig Le Nevé en 2024 publie un article dans le journal *Le Monde*, nommé « Les syndicats étudiants lancent « un signal d'alerte » sur le coût de la rentrée »⁴². Le signal d'alerte portait plus précisément sur la hausse de presque 3 % des frais d'inscription aux universités, et de 3,5 % pour les logements étudiants. Le fait même d'accéder aux études, d'entrer en première année de formation, ou de continuer dans son parcours universitaire, devient selon les mots de la Fédération des associations étudiantes « une étape presque insurmontable, conditionnée par les aides familiales ou le salariat contraint ». Les syndicats permettent aux voix des étudiants de résonner, mais offrent surtout un soutien social, technique, administratif et alimentaire aux étudiants. « Concernant l'alimentation », le syndicat CFDT explique que des échanges ont lieu entre eux et des étudiants témoignant de difficultés à manger suffisamment.⁴³ La CFDT et ses militants s'organisent dans les universités pour offrir des actions solidaires et des distributions de nourritures.

⁴¹ OBSERVATOIRE DE LA VIE ETUDIANTE, 2013. *OVE, Enquête sur les conditions de vie des étudiants 2013 - État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France*.

⁴² LE NEVÉ, Soazig, 2024. *Les syndicats étudiants lancent un « signal d'alerte » sur le coût de la rentrée*. [en ligne]. 4 septembre 2024.

⁴³ IZARD, Sabine, 2025. *Précarité étudiante : un système d'aides à réformer d'urgence - Syndicalisme Hebdo | CFDT. L'actualité sociale décryptée par la CFDT - Syndicalisme Hebdo | CFDT [en ligne]. 25 février 2025.*

1.3.4. L'engagement des bibliothèques universitaires auprès de ces luttes

Dans ce paysage, il est difficile de voir la bibliothèque universitaire comme une force décisionnelle, elle qui est dépourvue de levier économique et de pouvoir d'action. La prise en considération des enjeux de la précarité étudiante dépend des besoins des publics, de la politique des universités, ainsi que de leurs financements. La dynamique entre les bibliothèques universitaires et les établissements d'enseignement supérieurs est la suivante : ce sont les établissements qui possèdent les moyens pour organiser les services mis en place auprès des utilisateurs et liés à la documentation, et cela en respectant la politique contractuelle avec le Ministère. Généralement c'est le personnel de la Direction de la bibliothèque universitaire qui est chargé de veiller au bon fonctionnement des bibliothèques universitaires, ainsi que d'élaborer le budget qui lui est accordé. Le budget est au préalable voté par le conseil administratif de l'université. La bibliothèque universitaire est donc sous la tutelle de la direction de l'université. Odile Jullien Cottart intègre lors de notre entretien, les politiques de la bibliothèque de Lyon III, dans les politiques développées par l'université. La différence est peu marquée, la bibliothèque n'est qu'un autre domaine où ses actions ont lieu. Elle ne peut pas décider de conduire ces actions. Mais elle peut cependant en communiquant les retours sur les politiques mises en œuvre comme le prêt de matériel informatique, le mobilier, la mise à disposition dans les toilettes de protections périodiques, influencer les ajustements de ces politiques.

Pour conclure :

Apporter une attention toute particulière à la définition de la précarité, et à ses spécificités quand elle concerne un public étudiant, aide à mieux envisager les différentes formes prises par cette aliénation au sein de la population étudiante. Placer la question du ressenti, au sein de cette partie de la réflexion a pour but d'encourager et valoriser la prise de parole et les témoignages des étudiants qui permettent de mieux appréhender leurs situations, leurs besoins, leurs difficultés ou de tout simplement apporter une écoute illustrant la considération. Les prises de positions solidaires des différentes structures ayant pour mission de servir les étudiants, ne sont pas toujours synonyme de compréhension. Bien qu'effectivement, elles soient nécessaires pour engager des processus de mise en place d'actions visant à soutenir les publics des établissements de l'enseignement supérieur. Il est tout à fait pertinent d'étudier le positionnement des bibliothèques universitaires qui souhaitent agir pour ce public, elles qui sont à tort, considérées comme imperméables à ces problématiques. Le rôle social des bibliothèques universitaires auprès de ce public, en comparaison avec les missions qui constituent leurs essences, sera le centre de notre réflexion. Il est aussi nécessaire de prendre en compte l'environnement dans lesquelles ces bibliothèques universitaires s'insèrent,

puisque'il influence aussi les comportements et les normes intégrées par les étudiants mais aussi celles imposées par les pôles documentaires universitaires.

LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES ENTRE POLITIQUES INCLUSIVES ET ALIENATION SYSTEMIQUE

2.1. UN ROLE SOCIAL EN ESSOR

Une autre question qu'il est légitime de se poser, serait la suivante : quelle enveloppement les bibliothèques universitaires doivent donner à ce « rôle social » qui leur est associé, et qui est déjà attribué aux bibliothèques publiques ?⁴⁴ Elle mène à se demander où la lutte contre la précarité étudiante doit commencer et s'arrêter : serait-ce proposer un lieu calme et bénéfique pour la réussite académique, ou faudrait-il offrir un espace social et prêt à accueillir ? Deux questions qui lorsqu'elles sont appliquées littéralement semblent s'opposer, trouvent des modèles divers au cœur des bibliothèques universitaires. Les deux modèles d'organisation que nous aborderons comme exemple : les learning centers et les bibliothèques universitaires comme troisièmes lieux ; font écho à ces deux visions. Ils ne sont pas pour autant antithétiques, le choix de les avoir distingués dans cette réflexion, vient de la décision de concevoir le modèle du learning center comme le pendant de la réflexion concernant la bibliothèque universitaire comme établissement se mettant au service de la réussite étudiante et donc du confort du cadre d'étude. La bibliothèque comme tiers-lieu, elle, serait associée à une politique valorisant le confort de l'étudiant et sa formation à la démocratie, qui permet son émancipation.

2.1.1. Les missions des bibliothèques universitaires

La volonté de décerner aux bibliothèques un rôle social, qui va au-delà de l'aide à l'éducation, n'est pas contemporaine. Domenach, ministre de l'éducation en 1983 évoquait dans les obligations de ces structures en 1983, « un devoir d'hospitalité » et « un rôle d'animation à remplir »⁴⁵. Cependant, ce que l'ancien Ministre met aussi en avant, c'est la difficulté que les bibliothèques universitaires ont à s'approprier ce rôle et les missions qu'il suppose. De façon similaire, le Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche observe dans un

⁴⁴ ERMAKOFF, Thierry, 2008. *Le « rôle social » des bibliothèques*. In : BERTRAND, Anne-Marie, BETTEGA, Émilie, CLÉMENT, Catherine, EVANS, Christophe, ION, Cristina, PICARD, David-Georges, RAPATEL, Livia et TESNIÈRE, Valérie, *Quel modèle de bibliothèque ?* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib. pp. 72 80. Papiers.. ISBN 978-2-37546-039-9.

⁴⁵ DOMENACH, Claude, 1983. *Le rôle des bibliothèques universitaires et des centres de documentation pour l'amélioration de vie et de travail des étudiants*. [en ligne]. 1 janvier 1983.

communiqué en 2023 que les bibliothèques universitaires « co-construisent »⁴⁶ les conditions permettant « l'apprentissage », mais aussi le « loisir » tout en prenant part « à la lutte » contre la thématique qu'est la précarité étudiante. Le loisir qui était une notion essentielle à la sociologie de la jeunesse, et son importance dans la construction de l'individu est reconnue par le Ministère. La bibliothèque universitaire ne doit pas uniquement favoriser le travail étudiant, mais aussi sa vie sociale et culturelle en dehors de l'université. La bibliothèque universitaire se place comme une structure pouvant agir sur le bien-être au-delà de la vie universitaire. Elle se détache de l'université, et ce détachement devient un argument face à la conception d'une bibliothèque universitaire qui est indissociable de l'université.

Pour reprendre cette idée de dualité, entre la volonté de soutenir la réussite étudiante et celle de soutenir la vie étudiante (qui sont des notions liées mais à distinguer), nous pouvons observer que les bibliothèques universitaires tentent de faire coexister ces deux luttes. Le décret n°2011 – Article 2,⁴⁷ qui éclaire les missions formant l'essence des bibliothèques universitaires valorise pourtant le rôle de ces structures comme rendant accessible la documentation, organisant les collections, favorisant un cadre propice à la recherche documentaire. Le public n'est considéré que par l'utilisation qu'il fait de la documentation, uniquement comme public et non comme acteur possible dans ce lieu. L'image que ce décret qui évoque principalement le rôle des bibliothèques à travers leurs documentations, fait passer au second plan les étudiants qui ont des besoins uniques. Aujourd'hui, les missions assumées par les bibliothèques universitaires se trouvent encore partagées entre les services documentaires et ceux spécifiques à l'aide diversifiée, offerte aux étudiant.e.s. Chaque bibliothèque universitaire dans les documents décrivant ses actions documentaires et communicationnelles, placent à des degrés différents selon ses moyens et ses objectifs les politiques sociales dédiées aux étudiant.e.s, se focalisant sur la réussite étudiante ou sur la vie des usagers.

2.1.2. Des missions pour protéger le travail étudiant, et la vie étudiante

L'engagement dans la vie étudiante, ainsi que l'accueil et la formation de ce public, sont deux services proposés par les bibliothèques universitaires très valorisés. En 2007 le « Plan réussite en licence » prévoyait des moyens financiers importants pour améliorer les « conditions de travail » du public étudiant. En 2023, le discours que tient le Ministère⁴⁸, désigne d'abord les bibliothèques universitaires

⁴⁶ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 2023. *Les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche*. enseignementsup-recherche.gouv.fr

⁴⁷ LÉGIFRANCE, 2011. Décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs.

⁴⁸ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 2023. *Les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche*. enseignementsup-recherche.gouv.fr

par les « services communs de documentation et de directions de la documentation » qui les composent. Les enjeux liés à la documentation numérique, comme une meilleure mise en accès, ou des acquisitions plus conséquentes, sont jugés comme nécessaires face aux « mutations » des offres documentaires. Les services ciblant les usagers sont considérés comme de « nouvelles missions ». Les services documentaires physiques, soutenant les étudiant.e.s dans leurs recherches, prévalent. Les discours des bibliothèques visant explicitement la précarité étudiante, peuvent mettre l'accent sur l'aide aux études, plutôt que le soutien d'une vie étudiante diverse. Nous pouvons nous référer à l'action « Un pc pour mes études », créée en 2021 par l'Université de Montpellier. C'est un exemple qui réaffirme la proximité des services universitaires avec le public qu'elles soutiennent, mais par l'intermédiaire de ses ressources.

Heurtematte, la rédactrice en chef du Bulletin des Bibliothèques de France, éclaire la double nature de la bibliothèque. Elle désigne ces lieux comme le « premiers équipements culturels de proximité », un lieu de « sociabilité »⁴⁹. Ces qualités justifient la prise de position des bibliothèques universitaires face à la précarité étudiante. Romane Coutanson met en avant le refuge que représente la bibliothèque universitaire, lors des crises sanitaires, énergétiques et environnementales.⁵⁰ Permettre les meilleures conditions pour pouvoir bénéficier de ces ressources, d'un lieu favorisant la socialisation et donc améliorant la vie étudiante. Offrir ces services c'est aussi garantir la meilleure accessibilité à de lieu. C'est rendre effectives les potentialités qu'offrent les bibliothèques universitaires. Nous reviendrons dans une troisième partie offrant une typologie des actions sociales concrètes sur les différentes politiques solidaires des bibliothèques universitaires. Ce qui nous intéresse ici, c'est l'existence de la bibliothèque universitaire comme lieu de socialité, offrant des potentialités que ne permet pas l'université.

2.1.3. Visant la réussite et le bien être des étudiants, le modèle du Learning Center

C'est par l'exemple de bibliothèques intégrant un learning center, que nous allons étudier les types de valorisations de l'accessibilité aux bibliothèques universitaires. Dans un premier temps Suzanne Jouguelet propose une définition du concept de Learning center, cette « Zone de la bibliothèque dédiée aux objectifs d'apprentissage des connaissances »⁵¹. Cette définition pose déjà certaines

⁴⁹ HEURTEMATTE, Véronique, 2023. *Les bibliothèques face aux précarités*. [en ligne]. 11 septembre 2023.

⁵⁰ COUTANSON, Romane, 2023. *Lutter contre les différentes formes de précarités étudiantes : le rôle des bibliothèques d'enseignement supérieur*. [en ligne]. 11 septembre 2023.

⁵¹ JOUGUELET, Suzanne, 2009. *Learning centres (Les) : un modèle international de bibliothèque intégrée à l'enseignement et à la recherche*. [en ligne]. Décembre 2009.

interrogations, lorsque certains bibliothécaires définissent leurs bibliothèques comme des learning center. Ici ce n'est plus une zone délimitée, une partie de la structure, mais son identité même qui passe de bibliothèque universitaire à learning center. Enfin, plutôt que de conserver cette conception d'un learning center qui glisse d'un statut à un autre, nous devrions dire que learning center et bibliothèque universitaire peuvent être synonymes. Dans ce cas, l'entièreté de la bibliothèque répond aux mêmes attentes que celles attendues d'un learning center. Ce type d'établissement met l'accent sur les services numériques, l'innovation, répondant à un idéal technocratique. Mais d'autres conceptions du learning center développent l'idée que ce sont l'entièreté des potentialités liées aux ressources numériques mais aussi physiques, qui sont renforcées. Cécile Verbeke présente l'établissement pour lequel elle œuvre, le learning center de l'université de Lille, LILLIAD. Elle décrit cet établissement comme une bibliothèque moderne qui offre plusieurs ambiances de travail aux étudiants. Et cela, grâce à la mise à disposition de salles de travaux de groupes, de salles de détente, d'une cafétéria. Ces services ont pour but de répondre aux attentes, surtout lorsque la « pédagogie change ». Cécile Verbeke me donne l'exemple que depuis une dizaine d'années, plus de travaux de groupes sont demandés aux étudiants. Le modèle d'une bibliothèque uniquement silencieuse avec des places individuelles ne convient plus. Ce lieu ainsi que les équipes qui y travaillent ont pour valeur l'amélioration de la vie étudiante. Une partie des équipements proposés dans ce lieu font partie du projet « LIBEL'UL ». Cécile Verbeke me précise que ce projet bénéficie d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre de France 2030. C'est un projet qui vise la santé étudiante et son bien-être, qui font partie « de la réussite étudiante », et cela en proposant des espaces de repos, du mobilier confortable avec des fauteuils acoustiques, au sein de son Learning Center. Ce qui est aussi intéressant dans cette définition de ce learning center, c'est qu'il n'est pas défini comme se distinguant de la bibliothèque. Le learning center n'est pas un espace au sein de la bibliothèque, un espace numérique ou de calme. Il devient la bibliothèque, avec différents espaces, aux climats et potentialités différentes, offrant de meilleures conditions de travail aux étudiant.e.s.



Figure 1 Capsule de sieste mise en place à LILLIAD (Photo : Université de Lille)

2.2. TENTATIVES D'INCLUSIVITE ET D'ACCESSIBILITE

Ces deux notions souvent associées témoignent du souci que se font les établissements culturels et scientifiques, à s'ouvrir à un plus large public. Se poser la question de l'inclusivité et de l'accessibilité, c'est aussi se rendre compte de la complexité de ces deux démarches, de se poser dans une posture introspective. Car de nombreux obstacles, matériels, financiers, symboliques, peuvent empêcher le bon déroulement de l'accueil en bibliothèque et nuire au bien-être des étudiant.e.s. L'intérêt porté dans ce travail de recherche sur les politiques d'inclusions, les actions forgeant l'accessibilité, puis sur les obstacles qui s'y opposent ; n'a pas pour objectif de porter un quelconque blâme sur les actions de mobilisations des bibliothèques universitaires. Il est question ici de désigner une exclusion systémique qui est intériorisée dans toutes les institutions visant à la formation des usagers.

2.2.1. Des politiques inclusives, prônant l'accessibilité

Les politiques visant l'accessibilité sont variées. Elles peuvent cibler l'accessibilité de l'infrastructure, la formation aux connaissances numériques, à l'utilisation de la documentation et à l'ouverture de la culture et du savoir. L'inclusion sociale ne lutte plus uniquement contre l'exclusion des populations précaires. Plus globalement, le processus d'inclusion sociale doit permettre aux jeunes citoyens d'affirmer pleinement leurs droits. Et les actions d'inclusion se déploient dans les différentes institutions sociétales. Bouquet,

docteure en sociologie, expose les évolutions qui ont changé la notion d'inclusion.⁵² Ici, l'inclusion sociale ne lutte plus uniquement contre l'exclusion des populations précaires. Plus globalement, le processus d'inclusion sociale doit permettre d'avoir la capacité de s'insérer dans la vie sociale et citoyenne. Les citoyens concernés ici, ne sont plus uniquement ceux touchés par la précarité. Bouquet se focalise sur l'inclusion des personnes en situation de handicap, des enfants et précise que l'inclusion concerne aussi les minorités de genre, des réfugiés. Immédiatement, dans ce travail de recherche, nous désirons souligner le lien entre la notion d'inclusivité et celle d'accessibilité. Dans le cadre des bibliothèques universitaires ne pas agir, pour rendre accessibles auprès de l'entièreté de la population étudiante le lieu, les documents et les outils technologiques accessibles, c'est participer à son aliénation. Le titre du document gouvernemental présentant la nouvelle charte d'accessibilité proposée au 7ème Comité interministériel sur le handicap, couple les termes « d'accessibilité » et de « société inclusive »⁵³. Le contexte ici, c'est de rendre accessible à la population, les communiqués ministériels, l'information. Mais ce document offre aussi une description intéressante de société inclusive et cible les « citoyens en situation de handicap », ainsi que « les personnes ne maîtrisant pas le français ». C'est un nouvel exemple d'une mise en accessibilité qui offre ses services à un public plus large, aux besoins variés. Bien que ce travail de recherche se centre sur la précarité étudiante et les vulnérabilités, il est bon de considérer les différentes notions d'inclusivité dans le sens le plus large qu'elles offrent. Surtout lorsque les bibliothèques universitaires ont des visées tout aussi remarquables, comme celle d'aider à former des individus, et de permettre le bon exercice de la démocratie. Charles Gardou lors d'un entretien recueilli par la juriste Emilie Graignic, à L'Association Régionale pour la Formation, la Recherche et l'Innovation en Pratiques Sociales en 2022, propose une définition claire de l'inclusivité qui prend en compte une approche globalisante, tout en reconsidérant le concept de « société inclusive » qu'il juge comme un pléonasme.⁵⁴ Dans sa prise de parole, il affirme que la société se doit d'être inclusive, et le terme d'inclusion ne serait là que pour renforcer cet aspect déjà présent dans le concept même de société. Ici, une société permettant l'inclusivité, selon Charles Gardou, reprend les valeurs qui peuvent être attribuées aux missions des bibliothèques universitaires. Elles qui veulent fournir « un droit égal à bénéficier de l'ensemble des biens sociaux » comme les « moyens d'apprendre » de « se cultiver », de « travailler ».

Il est aussi bon d'étudier les actions d'inclusion se déployant dans différentes institutions sociétales. Au sein des bibliothèques universitaires, l'inclusivité peut se manifester par des formes différentes, mais les mesures déployées dans les autres structures comme les bibliothèques municipales ou les musées, ont les mêmes visées. Bordeaux et Caillet, toutes deux chercheuses et expertes dans le domaine de

⁵² BOUQUET, Brigitte, 2015. *L'inclusion : approche socio-sémantique. Vie sociale*. 21 septembre 2015. Vol. 11, n° 3, pp. 15 25. DOI 10.3917/vsoc.153.0015.

⁵³ INFO GOUV, 2022. *L'accessibilité pour une société inclusive* | info.gouv.fr. [en ligne].

⁵⁴ CARL, Élodie, 2022. Zoom sur... *Qu'est-ce qu'être inclusif ? Entretien avec Charles Gardou. ALGED* [en ligne]. 27 juillet 2022.

la médiation culturelle, éclairent en 2013 l'ambition qui s'instaure dans le milieu culturel depuis les années 1960.⁵⁵ Une ambition poursuivant les jalons posés par Bourdieu. Le musée est alors vu comme un lieu diffuseur de connaissance, créateur de liens et de changements sociaux. Pourtant, des difficultés peuvent persister, s'écarter de l'image méliorative empreinte de préjugés voyant dans la culture portée par les institutions comme les musées ou les bibliothèques, un bien préférable. Certes, les résultats de ces politiques tardent parfois, mais des solutions concrètes paraissent. Les bibliothèques municipales entament par la suite une réflexion similaire. Nous pouvons nous pencher sur les travaux de l'auteur Evans Christophe est un sociologue spécialisé dans la pratique de la lecture. Il porte un regard sur l'accueil des publics précaires en bibliothèque publique, et remet en compte leur accessibilité. Il offre dans son article « Les publics populaires : aux abonnés absents en bibliothèque ? »⁵⁶, une analyse empirique se fondant sur des ouvrages scientifiques, des statistiques et des témoignages à propos des publics populaires intégrés ou oubliés par le processus de médiation culturelle. Cette publication apporte un regard critique sur l'idéalisation qui entoure la conception théorique de médiation culturelle. Il affirme qu'une part non-négligeable de la population appartenant aux milieux populaires ne sont pas des usagers des bibliothèques. Dans sa conclusion il invite à remettre en question ces actions culturelles qui n'attirent pas le public qu'elles s'efforcent à cibler. Ces publics sont des acteurs qui jouent un rôle important dans la réussite des projets de médiations scientifiques ou culturelles mis en place par les bibliothèques publiques. Il faut que les mesures de mises en accessibilité prennent en compte les réels besoins des publics et s'intéressent aussi aux publics « absents », se retrouvant exclus de ces bibliothèques. La mise en accessibilité ne signifie pas que cette dernière est effective. Face aux limites de l'inclusion, il faut donc redéfinir clairement les ambitions des bibliothèques. Sa réflexion porte aussi sur les idéaux pédagogiques des bibliothèques, la volonté d'ouverture, le rejet de certains médias populaires. Ces idéaux sont liés à des symboliques excluantes. L'entretien entre Christophe Evans et Clémentine Nouvian dans son travail de recherche de fin d'étude⁵⁷, insiste sur les exclusions des publics précaires par les « barrières administratives » ainsi que celles « symboliques ». Le terme de symbole renvoie à la conception d'une bibliothèque comme « système normatif », qui a des normes auxquelles les usagers se soumettent pour y avoir accès. En 2023, un article de Ana Hours, Muy Cheng Peich et Jérémy Lachal offre une description plus précise de l'inclusion dans le cadre des bibliothèques territoriales.⁵⁸ Ils observent la faculté qu'ont eu les bibliothèques à toujours représenter un lieu servant de refuge. Même hors des murs, par l'exemple des « Ideas Box », ces boîtes portables renfermant des ressources documentaires, la bibliothèque se déplace

⁵⁵ BORDEAUX, Marie-Christine et CAILLET, Élisabeth, 2013. *La médiation culturelle : Pratiques et enjeux théoriques. Culture & Musées. Muséologie et recherches sur la culture. 1 juin 2013. N° Hors-série, pp. 139-163. DOI 10.4000/culturemusees.749.*

⁵⁶ EVANS, Christophe, 2014. *Les publics populaires. [en ligne]. 1 janvier 2014.*

⁵⁷ NOUVIAN, Clémentine, 2021. *Les usager.gère.s des bibliothèques publiques en situation de précarité.*

⁵⁸ CHENG, Muy, HOURS, Ana et LACHAL, Jérémy, 2023. *Les bibliothèques françaises face aux précarités. [en ligne]. 11 septembre 2023.*

jusqu'aux individus ne pouvant se rendre jusqu'à elle. L'accent dans ces recherches est aussi mis sur l'importance de la prise en compte des inégalités quant à l'accès et aux usages des technologies, et donc de la « fracture numérique ». Ces difficultés quant à l'accès peuvent naître de disparités générationnelles, mais aussi socio-économiques. Cet aspect est pertinent à relever dans cette réflexion, puisqu'il serait trop aisé d'affirmer que la fracture numérique ne concerne pas les populations étudiantes qui forment le public des bibliothèques universitaires.

Cette réflexion s'applique aussi à la bibliothèque universitaire. Des solutions pour permettre une meilleure accessibilité aux locaux, qui sont un premier obstacle, sont proposées. Les bibliothèques universitaires, tout comme les bibliothèques territoriales, sont comprises dans les démarches d'amélioration de l'accueil promues par le programme national « Services public + ». Il est stipulé dans ce programme que les locaux doivent assurer un certain confort et offrir une signalétique rendant compréhensible l'espace. A cela s'ajoute le fait que les locaux doivent être accessibles, tout comme les collections. Il est aussi exigé que les services proposés soient aussi adaptés pour les personnes en situation de handicap mais aussi celles en situation de précarité. Ces engagements ne sont pas accompagnés de mesures contraignantes pour faire respecter leurs bonnes applications. Mais nous pouvons remarquer néanmoins dans l'identification de ces exigences, la considération des personnes en situation de précarité. Le point valorisant les démarches écoresponsables dans ce programme national fait écho avec la remarque finale d'Odile Jullien Cottart lors de sa prise de parole dans le cadre de notre entretien, elle soulignait le tout que forment les politiques solidaires. Ces politiques tendant vers l'éthique veulent prendre en compte un public aux vulnérabilités plus larges, donc élargissant son étude des aliénations... Tout en appuyant cette réflexion sur des démarches contre la précarité, pour l'inclusivité, mais aussi pour l'écologie, la réduction des inégalités de genre. La lutte inclusive et solidaire est polymorphe. Les politiques d'inclusivité doivent être accompagnées d'une volonté d'agir mais aussi de se remettre en question...Se contenter d'un lieu et de documents inaccessibles à une tranche de la population étudiante, c'est participer l'exclusion de ces mêmes individus.

Dans cette perspective d'accentuer le rôle social des bibliothèques, en plus de valoriser l'information contenue par la documentation des bibliothèques, la bibliothèque rend accessible des informations externes à la bibliothèque. Il est question de créer un accès aux ressources utiles pour diminuer les barrières administratives et pour sensibiliser les étudiants aux aides auxquelles ils peuvent prétendre. Cette demande est aussi une autre facette des nouvelles attentes qui peuvent reposer sur les professionnels des bibliothèques. Rony Timothée se penche sur ces actions d'aide, où les bibliothécaires favorisent l'insertion en orientant, renseignant les étudiants sur la documentation administrative.⁵⁹ Et cela jusqu'à dans

⁵⁹ RONY, Timothée, 2018. *Rôle social des bibliothèques universitaires (Le) Étude de cas : l'accueil des demandeurs d'asile ou réfugiés. [en ligne]. Mars 2018.*

certains cas, expliciter mais aussi compléter les procédures de dossiers sociaux étudiants ou d'inscriptions. Le chercheur s'attarde sur le dossier unique de l'université d'Angers qui, en 2015, accompagnait les étudiant.e.s en les renseignant sur les démarches administratives universitaires mais aussi du quotidien. La documentation traitée fait partie de la vie sociale de l'étudiant et pourtant elle est considérée dans les missions des bibliothécaires à l'université d'Angers.

2.2.2. L'accueil des publics selon leurs vulnérabilités

Ce n'est donc pas aux étudiant.e.s de chercher à diminuer les difficultés qu'ils rencontrent pour s'adapter à la structure, au contraire c'est à la bibliothèque d'opérer cette mise en accessibilité pour pouvoir servir ses publics dans leur globalité. Et cela, malgré les manquements quant aux soutiens économiques, ou les politiques franches quant au tournant inclusif. La bibliothèque universitaire doit être elle-aussi considérée dans sa totalité. L'accessibilité physique des locaux, la mise aux normes du mobilier, doivent accompagner une réorganisation des ressources numériques mises à disposition des étudiants. D'un point de vue bibliothéconomique, pour les professionnels des bibliothèques, ces changements peuvent être calculés par des enquêtes, des études du public. Ils supposent aussi une refonte des ressources mises à disposition, ainsi que des points de communication entre la bibliothèque et son public. Enfin l'analyse des services peut et doit entraîner la proposition de nouveau service inclusif.

Missiroli Bélinda, dans son travail de recherche sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap en bibliothèque universitaire⁶⁰, publié en 2018, indique qu'il faudrait développer une politique d'accessibilité générale, globalisante, plutôt que de se concentrer au cas par cas. Sa réflexion sur l'accessibilité peut être tout à fait appliquée à notre réflexion. Effectivement, la notion généralisante d'étudiants précaires cache elle aussi « des situations d'une extrême diversité », qui ne peuvent pas toutes être considérées par un même prisme par les bibliothécaires. Missiroli s'attarde aussi sur l'exemple de l'action culturelle. Les questionnements sur le public étudiant mènent à interroger les services dans une « démarche globale ». Les actions ciblant ces publics en situation de précarité ou de handicap, ou précaires et en situation de handicaps (puisque les deux situations peuvent se transposer), doivent se décroiser pour s'adapter à la diversité des profils. Missiroli propose des solutions pour proposer des politiques et des actions adaptées aux publics, comme la sensibilisation du personnel à ce sujet et la mise en place d'une équipe de référents, la collaboration avec des services tels que la Mission handicap de l'université, et surtout l'écoute. L'écoute est un point primordial, il permet la mise en place d'une co-construction de services. Rony Timothée met un point d'honneur à valoriser l'écoute et l'analyse des attentes, dans son étude de cas

⁶⁰ MISSIROLI, Bélinda, 2018. *Handicap et bibliothèque universitaire : quelle accessibilité pour quel public ?*

sur l'accueil des demandeurs d'asiles et les réfugiés en bibliothèques. Les attentes de cette population étudiante sont d'abord influencées par la date d'arrivée en France des étudiant.e.s, ainsi que par la situation administrative de ces derniers. Après la stabilisation de ces situations, Rony observe qu'elles « ne semblent guère s'éloigner de celles de n'importe quel autre étudiant »⁶¹. Cette affirmation est importante, le statut d'étudiant précaire ou demandeur d'asile, ne doivent pas mener à une stigmatisation de ces publics, dont les besoins sont parfois tout simplement ceux d'étudiants.

2.2.3. Visant l'ouverture, la bibliothèque comme Troisième Lieu

L'interaction est le principe constitutif de la notion de Troisième Lieu. C'est en étudiant ce concept, qui par essence se veut être ouvert à toute la population, que la recherche d'une meilleure inclusion prend tout son sens. Le sociologue Ray Oldenburg, met en rapport architecture urbaine et fonctionnement de la société, et distingue le premier lieu qui est le foyer, le second correspondant à l'espace de travail, du troisième lieu permettant l'interaction avec les membres d'une communauté. Mathilde Servet, conservatrice d'État des bibliothèques, a produit un travail de recherche remarquable au sujet du concept de Troisième Lieu et du monde des bibliothèques.⁶² Le concept de Ray Oldenburg qui était lié à des lieux tels que les cafés, les bars, les librairies,⁶³ peut être associé aux bibliothèques. Servet souligne le rapprochement entre la définition d'Alistair Black du concept introduit par Oldenburg, et observe les similitudes apparentes avec la structure de la bibliothèque. Ces structures accueillant les communautés, qui sont familières et favorisent les interactions, les conversations, et les rites des habitués, présentent tous les aspects essentiels au titre de Troisième Lieu. Ces qualités sont attribuées aux bibliothèques modernes, sans pour autant se restreindre à celles-ci. Les bibliothèques universitaires peuvent aussi endosser ce symbole de « home away from home »,⁶⁴ de refuge loin du chez-soi. Servet réprecise la vision de Oldenburg, ce n'est pas l'interaction sociale mais le partage qui prime dans cette notion. Les tendances qu'elle dégage de ces définitions sont l'accessibilité et la mixité sociale. Dans ces lieux privilégiant l'interaction ou le partage d'information, le silence est rejeté puisqu'il freine le processus de socialisation.

⁶¹ Ibid.

⁶² SERVET, Mathilde, « Les bibliothèques troisième lieu : une nouvelle génération d'établissements culturels », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2010, n° 4 SERVICE PUBLIC, 2025. DSE (dossier social étudiant) : comment demander une bourse et/ou un logement ? [en ligne].

⁶³ OLDENBURG, Ray, 2023. *The Great Good Place: Cafes, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community* [en ligne]. Berkshire. ISBN 978-1-61472-097-3.

⁶⁴ Ibid.

La bibliothèque comme Troisième lieu, endosse le rôle d'un lieu qui veut permettre l'échange, la socialisation. Mais elle vise surtout à atteindre la formation d'un savoir démocratique. Magnus Torstensson, chercheur en bibliothéconomie, défend l'idée d'une bibliothèque qui favorise l'émancipation et l'apport démocratique.⁶⁵ Servet observe que cette incursion des aspects de la bibliothèque liés aux savoirs, à la culture, à la médiation, modifient les limites de la notion de Troisième lieu. Cette redéfinition n'est pas étrangère aux missions que l'on attribue aux bibliothèques universitaires, qui ont pour but de favoriser le savoir, l'émancipation et donc le libre-arbitre des étudiant.e.s. Mathilde Servet réaffirme que « Les troisièmes lieux revêtent une fonction politique et encouragent l'épanouissement de l'esprit démocratique » et par l'organisation du lieu favorisent « l'échange ». Si nous prenons l'exemple de la bibliothèque outre-Rhin, qui est celle de Leipzig⁶⁶ et à laquelle est dédié un article traduit dans une revue concernant les bibliothèques de recherche à l'étranger. Nous pouvons observer que c'est l'idée de faire le lien, de s'ouvrir, qui prévaut. Cette ouverture mène à accueillir un public plus vaste, à décroquer les collections, à offrir un plus grand accès aux ressources électroniques... Ou qui s'accompagne d'un assouplissement des règles concernant les usages de cet espace, l'accès est autorisé à un public externe, le silence n'est plus de mise... L'ouverture des ressources, mais aussi des logiciels, des outils permettant pleinement d'y accéder, rend possible l'accomplissement d'un autre objectif qui est celui de la valorisation de la culture scientifique par une démocratisation du savoir plus qu'encouragée. L'échange de connaissances y est valorisé par les « coffee lecture », qui prend en France des formes similaires sous des noms distincts : méridienne, workshop, débat. Toutes ces actions reposent sur la présentation d'un thème scientifique, technique ou social, et l'ouverture à la discussion ainsi qu'au partage.

2.3. UN CORPS ALIENANT, LES SYMBOLIQUES DERRIÈRE LES UNIVERSITÉS ET LEURS BIBLIOTHÈQUES

Face à ces politiques mettant l'accent sur l'accueil, et le libreaccès des ressources, il faut remettre en place plusieurs contextes. Une observation du contexte politique et économique peut éclairer le manque de moyens que rencontrent les bibliothèques pour permettre la pleine mise en pratique des ambitions solidaires. Le contexte social favorise au contraire l'exclusion qui dans certains cas, est accentuée par les bibliothèques, qui font partie et font perdurer un système aliénant. Étudier le public avec une lecture sociologique révèle que celui-ci, selon ses codes sociaux,

⁶⁵ TORSTENSSON, Magnus. 2010. « Public libraries and democracy in Sweden – a historical view » in : Koren, Marian, (dir.)

⁶⁶ SCHNEIDER, Ulrich Johannes, 2019. *La BU de Leipzig : portrait en troisième lieu. Arabesques*. 1 juillet 2019. N° 94, pp. 6-7. DOI 10.35562/arabesques.587.

ses études, n'a pas le même rapport avec les bibliothèques, les livres et les documents. La bibliothèque universitaire doit considérer dans l'affirmation de ses positions sociales, dans la mise en place de ses missions solidaires, ses identités duelles endossées ou consciemment, ou non. Ainsi que de toujours se penser en prenant en compte le système qui l'entoure et qu'elle intègre. Prenant la forme du concept de « Structure », développé par Bourdieu, elle est ce système « structuré » qui a internalisé des normes. Un système structuré mais aussi « structurant » qui produit des contraintes façonnant les « habitus »⁶⁷ (les comportements, les pensées et les gestes) prouvant l'intériorisation des normes dans le corps de l'individu.

2.3.1. Un système universitaire aliénant et excluant

Nous allons dans ce raisonnement considérer les bibliothèques universitaires comme des actrices engendrant le rejet d'une partie de la population étudiante, alors qu'elles luttent pour l'inclusion de ce-même public. Ce n'est pas uniquement par la position physique de la bibliothèque universitaire, souvent proche du bâtiment universitaire ou en son centre, que nous considérons que la bibliothèque universitaire intègre l'université. La bibliothèque universitaire n'intègre pas uniquement les directives de l'université dans sa façon de fonctionner, dans une dynamique hiérarchique verticale. L'identité de la bibliothèque incarne l'identité scientifique de l'université. Christine Musselin, en 2015, offre un panorama sur les évolutions et les transformations des bibliothèques universitaires⁶⁸, elle décrit les missions des bibliothèques universitaires comme servant à soutenir les missions de l'université comme l'enseignement et l'aide à la recherche. La bibliothèque universitaire semble être une part de l'université, un de ses services, un outil qui est utilisé. C'est-à-dire, que son accessibilité ne peut être totale, lorsque l'université manque de moyens, ou dépend d'une direction qui n'encourage pas les politiques sociales. Verbeke, à la question concernant la dépendance des actions sociales aux décisions de la bibliothèque, répond qu'un changement de directeur ou de directrice de la bibliothèque universitaire pourrait modifier la politique solidaire de l'établissement documentaire. Elle ajoute aussi que les actions sociales ont un coût, bien que selon elle, elles ont été conformes aux attentes.

La bibliothèque, par le lieu qu'elle intègre, peut voir sa politique d'accueil être diminuée. Effectivement, l'architecture joue un rôle primordial dans la mise en accessibilité la plus évidente. Une architecture qui n'est pas mise aux normes ne permet pas à une partie de la population étudiante d'y accéder. L'architecture, le placement de la bibliothèque, lorsqu'elle veut refléter les valeurs d'une université, supposons, le calme, l'excellence... Peut aussi représenter un facteur empêchant son ouverture. La bibliothèque universitaire ici, serait plus lieu de travail que lieu de

⁶⁷ BOURDIEU, Pierre, 1980. *Le sens pratique*. Paris, Ed. de Minuit., 1980.

⁶⁸ MUSSELIN, Christine, 2015. *Les universités françaises : évolutions et transformations de 1793 à 2013*. In : *Bibliothèques universitaires : nouveaux horizons [en ligne]*. Éditions du Cercle de la Librairie. pp. 19 32.

refuge, bien que ces deux conceptions ne viennent pas toujours à s'opposer. Ou tout simplement lorsque par essence l'université exclut un certain public. L'université qui repose sur l'évaluation comme toute « institution disciplinaire »⁶⁹, participe à la vulnérabilisation, comme l'envisageait Foucault, et où la bibliothèque devient un lieu ne faisant que persister cette évaluation.

D'autres facteurs plus précis ont été relevés comme faisant obstacle à la volonté d'accéder à la bibliothèque. Laura, dans notre entretien, précise qu'elle manque de temps pour se retrouver à la bibliothèque. Lorsque la question de la fréquentation de sa bibliothèque est abordée, l'étudiante en licence d'arts plastiques m'explique qu'elle souhaite à l'avenir se s'y rendre plus souvent. Elle fait observer que la venue des périodes d'examen, de l'accroissement des devoirs à rendre influencent sa fréquentation. Elodie préfère faire usage de la bibliothèque qui l'emploie, que de la bibliothèque universitaire rattachée à son établissement, faute de documentation adaptée. La bibliothèque universitaire la plus proche de son établissement, fait partie d'un réseau desservant aussi l'INSPE. Le pôle documentaire offre une documentation adaptée à ce public, plus présent et demandeur car plus nombreux. Certaines bibliothèques valorisent aussi l'accès aux documents auprès des étudiant.e.s inscrits dans l'université auxquels ils sont rattachés, et rendant le prêt de documents pour des étudiants externes à la structure plus complexe.

Face à ces critiques, une affirmation est souvent mise en avant pour défendre l'accessibilité de la bibliothèque universitaire : celle de la gratuité de ces services. Cependant, le système universitaire s'assure de l'acquittement de l'inscription des étudiants qui financent eux aussi le budget des bibliothèques universitaires. 10 % de ce budget provient des paiements des droits annuels de scolarité, payé lors de l'inscription des étudiants non-exonérés de ces frais. Le droit d'accès à la documentation est donc réglé lorsque le droit d'accès à la formation est lui aussi payé. En le mettant en contexte avec la hausse des frais d'inscriptions mis en lumière par la FAGE⁷⁰, analyser cet argument est pertinent. L'ADBU, dans un communiqué de presse publié le 31 mai 2024 portant sur la Revalorisation et indexation des droits de bibliothèque⁷¹, observe que ce droit d'inscription reversé aux bibliothèques universitaires représente un montant de 34 euros. L'ADBU affirme que dans un contexte d'une augmentation des frais du droit d'inscription, le montant de 34 euros devrait lui aussi augmenter. L'association demande au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche un rehaussement à 40 euros.

⁶⁹ FOUCAULT, Michel, 1996. *Surveiller et punir : la prison vingt ans après* », *Sociétés & Représentations*, no 3, février 1996 (lire en ligne).

⁷⁰ AFP, 2024. *Rentrée universitaire : un coût de 3 157 euros par étudiant, la Fage déplore une nouvelle hausse.* [en ligne].

⁷¹ ABDU, 2024, *communiqué de presse : Revalorisation et indexation des droits de bibliothèque : L'ADBU interpelle le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.*

2.3.2. Une volonté d'accessibilité diminuée par l'exclusion et les violences « symboliques »

Des normes provenant du milieu universitaire sont intégrées par la structure qu'est la bibliothèque universitaire, ainsi que par ses usagers. Ces normes qui influencent le comportement des individus proviennent aussi de leurs origines sociologiques, leurs formations, leur entourage. Rappelons que l'université qui est un système régi par l'article L123-3⁷² a le devoir de permettre : « la formation initiale et continue tout au long de la vie », de « diffuser la culture humaniste », ainsi que « l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle ». Des missions reposant sur l'éducation, la formation des usagers. Il peut sembler donc cohérent pour les étudiants des universités, de s'attendre à ce que les bibliothèques universitaires qui sont situées au sein de ce système poursuivent ces mêmes objectifs et qu'elles priorisent donc la formation à l'épanouissement des étudiants.

Attardons-nous sur le concept de « norme ». Dans les écrits de Durkheim, la société est perçue comme la communion de structures sociales dont les normes dominent le comportement humain. Durkheim note dans *la méthode sociologique* une parenté entre « la vie » de l'individu et la « structure » sociale : le vécu, les actions de l'homme et résultent de la coercition imposée par les différentes structures par des normes sociales structurées et structurantes. Selon Durkheim : la normalité est assimilable à la généralité, c'est-à-dire une moyenne statistique. Le phénomène d'exclusion selon Bourdieu est provoqué par les violences « symboliques »⁷³. Ces violences symboliques, et de fait, imperceptibles, sont internalisées par ceux ne répondant pas à une certaine légitimité. Cette impression d'être plus légitime ou moins légitime repose sur la bonne appropriation des normes sociales formelles ou informelles, mène à une hiérarchisation qui témoigne d'un rapport de domination.

Dans le contexte d'une bibliothèque, les normes sont intégrées dans le règlement. Il définit les comportements à adopter. Les professionnels de la documentation surveillent l'application de ces normes. Et celles-ci sont intégrées par les utilisateurs qui agissent de façon conformes. Si le comportement n'est pas conforme aux règles, il est vu comme néfaste ou devant être changé, comme si il venait à atteindre le bon fonctionnement du corps de la bibliothèque. En science de l'information et des bibliothèques, Bernhard Lahire écrit sur les normes et les usages des utilisateurs. Le sociologue, observe que la filière norme les usages des étudiants, selon les études qu'ils poursuivent.⁷⁴ Il argumente que ces derniers ont plus de facilités à utiliser les ressources documentaires et les lieux mis à disposition. Il étudie le profil des étudiant.e.s se rendant à la bibliothèque universitaire selon la

⁷² LÉGIFRANCE, 2013. Article L123-3 - Code de l'éducation - Légifrance.

⁷³ BOURDIEU, Pierre et PASSERON, Jean-Claude, 1970. *Pierre Bourdieu, Jean-Claude Passeron La reproduction Eléments pour une théorie du système d'enseignement* Editions de Minuit, Paris, 1970, (*Le Sens commun.*) - Persée. [en ligne].

⁷⁴ LAHIRE, Bernard, 2002. *Formes de la lecture étudiante et catégories scolaires de l'entendement lectoral. Sociétés contemporaines*. 2002. Vol. 48, n° 4, pp. 87 107. DOI 10.3917/soco.048.0087.

formation qu'ils suivent. Lahire remarque que les étudiants en sciences dures (mathématiques, physiques...) font moins usage de ce lieu que les étudiants en lettres ou en langues. Il faut préciser qu'ici, si nous utilisons la notion d'usage, nous devons rappeler que l'admission dans le monde des études supérieures est un marqueur social.⁷⁵ Les étudiants lorsqu'ils sont admis ont déjà des codes avantageux.

Une reconnaissance sociale par une banalisation des normes au sein du corps étudiant, mène dans certains cas à un rejet et une exclusion. Laurence Jung en 2011 rapporte le débat qui a éclot sur le forum d'étudiants à propos d'une nouvelle bibliothèque universitaire de sciences d'un campus, suite à la question « Que pensez-vous de l'ambiance de travail à la BU ? »⁷⁶. A cette question suit un texte citant les points positifs et négatifs de la bibliothèque comme l'accès au wifi gratuit, l'esthétique du lieu mais aussi l'ambiance sonore qui y règne. D'emblée est affirmé : « les gens ne semblent pas savoir qu'une bibliothèque c'est fait pour travailler dans le silence ». A ce message suit 111 réponses. Ce n'est pas tant la critique qui ici est étudiée, que le présupposé (« c'est fait pour ») qui est évoqué et où trône ce verbe « savoir ». Une réponse soutenant ce reproche se concentre sur une analyse des sujets de conversation, et s'attaque aux étudiants bruyants qui « discutent 30 minutes de tout sauf de cours (sous les regards noirs des gens [...]) ». L'usage, mais surtout le mauvais usage est plus précisément défini, il faudrait être discret et peut-être mieux, être discret et parler de sujets académiques. L'instigateur de la question ajoutera aussi « je pense qu'il est indispensable qu'il règne une ambiance SILENCIEUSE dans une BU ». Quelques commentaires au contraire évoquent ce « bruit de fond » et assument leurs usages décriés « je participe en parlant à mon collègue de travail ». Ces observations objectivement retranscrites par Laurence Jung ont l'avantage d'offrir une vision des usages, des besoins et surtout du symbole appliqué sur la bibliothèque universitaire. Ici, l'idée que la bibliothèque universitaire se doit d'être silencieuse, le silence plus que de favoriser le travail, devient un élément de confort. Une autre de ces remarques est révélatrice quand il s'agit de préciser une caractéristique des besoins étudiants : se préparer aux examens. L'intéressé.e indique que selon elle ou lui, la BU a pour but de permettre la consultation des documents, de donner accès à un poste de travail et de favoriser le travail de groupe. Mais ajoute « Mais pour préparer ses exams, surement! » (L'orthographe est laissée tel quel). La période de préparation aux épreuves conditionnerait une utilisation précise.

Lors des entretiens suite à la question portant sur les usages des étudiant.e.s des bibliothèques universitaires (« Fréquentez-vous souvent votre bibliothèque universitaire ? »), un discours sur les normes transparait. La volonté d'immédiatement justifier ses propres usages se distingue : une étudiante exprime son désir d'aller plus souvent à la bibliothèque universitaire, ou dans le cas

⁷⁵ OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS, 2021. *Les milieux populaires largement sous-représentés dans l'enseignement supérieur. Observatoire des inégalités [en ligne]*.

⁷⁶ JUNG, Laurence, 2010. *La BU vue par les étudiants. [en ligne]*. 1 janvier 2010.

d'Amandine d'expliquer comment elle ressent que ses besoins s'échappent d'une certaine norme. Elle perçoit son usage de la bibliothèque comme « opposé » à celui qu'on attendrait d'une étudiante. Amandine décrit dans son témoignage les usages qu'on attend de ceux qui fréquentent la bibliothèque. « Normalement » si on va à la bibliothèque « on a la capacité intellectuelle pour [y avoir accès] » « suffisamment d'hygiène pour y être admis ». « Dans l'histoire de la bibliothèque, c'est un espace savant, érudit, de personnes plutôt privilégiées », « à l'encontre de cette description des caractéristiques premières, vient mon usage contraint par mes besoins ». Elle qui utilise la bibliothèque comme un lieu social, un lieu de repli, considère qu'elle s'éloigne des « Normes bourgeoises » à comprendre dans le sens de ceux qui ont en leur possession le « privilège », un « capital bourgeois ». Ces normes seraient en accord avec l'image studieuse que l'imaginaire commun se fait des activités étudiantes à la bibliothèque universitaire, et qui ont été évoquées dans l'exemple de Jung : travailler en silence, de façon rigoureuse. L'exclusion semblerait inévitable lorsque certains comportements sont attendus par les étudiants, et peuvent influencer le ressenti d'autres étudiants ne se considérant plus à leur place dans les bibliothèques universitaires.

Mais le refus de certains usagers à travailler à la bibliothèque universitaire ne dépend pas uniquement de normes ou de pressions. Beaucoup des commentaires d'usagers compilés par Jung évoquent travailler chez eux pour trouver silence et confort⁷⁷. Lors des entretiens, Quentin explique que pour des travaux individuels, il partage aussi cette opinion et préfère travailler chez-lui.

2.3.3. « L'anxiety Library »

Les missions documentaires font pourtant face à l'obstacle que représente l'exclusion symbolique et sensible qui prend place en ces lieux. Alexandre Couturier en 2023 met en avant l'ambivalence que représente la bibliothèque universitaire aux yeux des étudiants, entre « repoussoir » et « refuge bienvenu » selon les besoins qu'ils abhorrent.⁷⁸ L'observation se fait aussi en observant le contexte dans lequel évolue le public étudiant et note que l'affluence des étudiants est influencée par périodes d'examens, ou de vacances.

Constance Mellon, dès 1986, introduit dans ses recherches le terme de « Library anxiety »⁷⁹, l'anxiété de la bibliothèque, pour renvoyer au mal-être provoqué face aux bibliothèques et surtout aux usages tacites qu'elles imposent. La professeure de bibliothéconomie pose un terme sur un phénomène déjà observé. Son travail de recherche qualitative de deux ans se fonde sur 6 000 étudiants d'une université du sud des Etats-Unis. Cette étude observe que la réaction initiale de 75

⁷⁷ JUNG, Laurence, 2010. *La bU vue par les étudiants*. [en ligne]. 1 janvier 2010.

⁷⁸ COUTURIER, Alexandre, 2023. « Primum non nocere » : (Re)penser les bibliothèques universitaires pour prendre en compte la santé mentale de leurs publics. [en ligne]. 11 septembre 2023.

⁷⁹ MELLON, Constance A., 1986. *Library Anxiety: A Grounded Theory and Its Development*. *College & Research Libraries*. 1 mars 1986. Vol. 47, n° 2, pp. 160 165. DOI 10.5860/crl_47_02_160.

à 85 % de ces étudiants au processus de recherche en bibliothèque, s'accorde avec la notion de « peur ». L'étude qu'elle a effectué sur un groupe d'étudiants en composition anglaise de premier cycle, note quatre raisons expliquant ce sentiment : l'intimidation par la taille de la bibliothèque, le manque de connaissance sur l'accès aux lieux, le manque de connaissance sur le commencement d'un processus de recherche et le manque de connaissance à propos des accès à la documentation. Les sujets ressentent un sentiment d'infériorité, d'ignorance face au lieu, aux usages et aux autres usagers, comme le démontre Mellon. A cette situation, d'autres bibliothécaires apportent leurs réflexions et leurs réponses. En 2011 un article de la bibliothécaire Lesley Brown⁸⁰, défend que les espaces de travaux ouverts et de groupes, ainsi que les accès détournés pour interroger les documentalistes sont bénéfiques contre ces craintes. Effectivement, le cadre joue pleinement dans ce phénomène d'angoisse, la répartition des espaces de travail trop contraignants, un bureau de renseignement trop éloigné des étudiants, peuvent démoraliser. Le dispositif « Ask a librarian », permettant à distance d'interroger un professionnel de la bibliothèque, sans se rendre au bureau d'information et permet une certaine anonymité, permet d'apprendre sans peur. Ces solutions servent à réduire le sentiment d'ignorance et d'infériorité, et d'offrir un espace moins clôturé. Alexandre Couturier a étudié dans un article le sujet de la santé mentale des étudiants après la COVID, en mettant cette réflexion en rapport avec les bibliothèques universitaires. Il étudie le discours de Mellon. Face à ce trouble il évoque la nécessité d'agir face « aux causes profondes » et « au système qui la provoque », c'est-à-dire ce système éducatif qui favorise l'évaluation, la comparaison des uns et des autres pour encourager la réussite. A cette ambivalence du « libre accès » s'ajoute la possibilité que le lieu où le personnel semble inhospitalier, si nous nous référons à la notion de « library anxiety ». Nous portons une attention toute particulière aux ressentis des usages qui peuvent nous renseigner sur les pratiques ou les contraintes peu envisagées.

Pour conclure :

En cette fin de partie, il semble nécessaire d'évoquer le ressenti des étudiants face aux bibliothèques universitaires qu'ils fréquentent. Les six étudiants interrogés ne démontrent aucun signe d'embarras envers les bibliothèques qu'ils ont fréquentés. Nous devons admettre à nouveau que ces derniers puisqu'ils se sont portés volontaires pour répondre à un entretien portant sur le sujet des bibliothèques universitaires, ont une certaine proximité avec ce sujet. Proximité d'autant plus grande lorsque trois de ces étudiants sont moniteurs dans des bibliothèques universitaires. Amandine parlait de bibliothèques où le son résonne, qui sont « peu accueillantes », puisque peu confortables ou pas suffisamment chauffées. Mais son

⁸⁰ BROWN, Lesley J., 2011. *Trending Now—Reference Librarians: How Reference Librarians Work to Prevent Library Anxiety: Journal of Library Administration: Vol 51, No 3.* [en ligne].

usage démontre qu'elle choisit d'elle-même de s'installer pour travailler ou se reposer dans une autre bibliothèque, dans un campus proche, plus accueillante. Le terme « cocooning » qui avait été employé par la professionnelle de la documentation Verbeke trouve sa place dans le discours de Quentin, lorsqu'il décrit la bibliothèque de son établissement et le mobilier qu'elle met en place pour être « cosy », chaleureuse. Marie désigne la BU de son établissement comme « essentielle ». Elle distingue l'utilisation qu'elle en avait avant d'occuper l'emploi de monitrice, et la surnomme comme son « QG ». Un QG qu'elle fréquentait seule pour trouver de la documentation, ou en groupe.

RESPONSABILISATION ET LUTTES POLITIQUES DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

3.1. DES POTENTIALITES DEJA VALORISEES DANS LE CONTEXTE DE LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE

Il y a eu une impulsion envers les recherches sur la précarité étudiante suite à la crise sanitaire de la COVID. Cette impulsion trouve aussi des échos dans les mesures mises en place par les universités pour soutenir le public étudiant. Nous porterons notre attention dans un premier temps sur les actions solidaires et les responsabilités, promues par les bibliothèques universitaires ces cinq dernières années. Néanmoins, il faut remettre en contexte ces volontés de la part des professionnels des bibliothèques de soutenir ses usagers, face aux contraintes, aux devoirs auxquels ces établissements doivent se soumettre. Mais cela ne freine pas leur implication locale, et leur prise de position nationale contre les vulnérabilités qui menacent la vie étudiante.

Dans cette partie nous reprenons la typologie éclairée par Rony Timothée dans son travail de fin d'étude du diplôme de conservateur se penchant l'accueil des étudiants réfugiés ou demandeur d'asile et plus globalement sur le rôle social des bibliothèques. Trois types d'actions sociales y étaient dénommées : l'action « d'ouverture », celle de « sociabilité », ainsi que celle « d'assistance »⁸¹. Celles-ci semblent toujours être appropriées pour étudier les actions solidaires des bibliothèques universitaires, à travers un prisme se concentrant sur leurs intentions et leurs effets contre la précarité. Et cela sans pour autant offrir l'étude d'une liste exhaustive d'actions, mais de sélectionner des projets qui résonnent avec les valeurs que sont la solidarité et l'inclusivité.

3.1.1. L'action « d'ouverture »

La conception de ce terme d'ouverture par Rony Timothée se fait par un double mouvement. Tout d'abord, une ouverture auprès des publics en difficultés ou vulnérables, dans le cas de son travail de recherche sur les demandeurs d'asiles ou les publics constitués de réfugiés. Elle se complète par une ouverture auprès de la société mais aussi sur la société, par une ouverture aux enjeux sociaux mais aussi à la médiation culturelle. Nous avons évoqué le processus d'inclusion sociale engagé par les bibliothèques, mais nous prendrons le temps d'aborder l'aspect de

⁸¹ RONY, Timothée, 2018. *Rôle social des bibliothèques universitaires (Le) Étude de cas : l'accueil des demandeurs d'asile ou réfugiés. [en ligne].* Mars 2018.

l'accessibilité à la culture et à la société, qui jusque-là n'ont pas été ciblés. L'accessibilité de la culture, est un des pans de la lutte contre la précarité.

En 2014, le travail de recherche d'Adèle Martin portant sur l'intérêt croissant des bibliothèques universitaires à l'idée d'investir dans les politiques culturelles, propose une typologie de ces actions culturelles.⁸² Elle nomme : « les expositions », les actions de valorisation de documents artistiques, scientifiques ou historiques. Concernant les « manifestations orales », nous pensons immédiatement aux conférences et aux débats, cependant les lectures entrent aussi dans cette catégorie. Et enfin, la dernière catégorie accueille les « concerts », « les projections », qui se distinguent par leur mise en place annuelle, qui est organisée sur le temps long par les bibliothèques universitaires.

Avec l'influence grandissante des learning centers, des bibliothèques universitaires comme troisième lieu, nous pouvons aussi observer l'incursion de nouveaux termes (« workshop », « coffee lecture ») dans le paysage des bibliothèques universitaires. L'organisation de « workshop », mais aussi de présentation, à propos de logiciels utiles aux étudiants, ou pouvant leur être utile au cours de leur vie professionnelle, se multiplie. Les outils informatiques ne sont pas uniquement proposés, il y a un travail de la part des bibliothécaires, afin de les rendre accessibles à un public qui n'aurait jusque-là pas été formés à ceux-ci. L'inscription est généralement libre, mais restreinte selon le nombre de participants maximum pour les postes mis à dispositions ou le nombre de places.

Les méridiennes, « coffee lecture », se distinguent par les sujets plus vastes qui sont évoqués. Ces courtes présentations normalement placées à des heures de creux, promeuvent le partage de connaissances. L'ouverture « à la société » qui était énoncée par Rony Timothée prend tout son sens. Ces courtes présentations peuvent aborder des thèmes comme l'accessibilité, la diversité, la science, la politique, s'inscrivant dans un geste mélangeant socialisation et vulgarisation. Ces instants de réflexions invitent à l'échange, en laissant un court temps de parole visant à accueillir des questions, des témoignages ou des remarques.

Concernant l'activité de médiation culturelle, nous nous concentrerons sur l'étude de cas de Madjarev. Claudie Madjarev a publié dès 2008 dans la revue *Arabesque* un article dédié à l'analyse de l'action culturelle du Service Commun de la Documentation de l'université de Limoges.⁸³ Sa mission culturelle qui se veut transversale offre à voir une exposition consacrée à « l'herbier de Fray-Fournier » qui a une importance historique et botanique. L'action culturelle veut interroger ces deux aspects. A cette exposition s'ajoute des conférences offrant des avis analytiques sur la discipline du droit. L'événement culturel offrait des activités variées et surtout encourageant à la réflexion sur les domaines étudiés par les usagers.

⁸² MARTIN, Adèle, 2014. *Action culturelle à l'université : quel(s) territoire(s) pour la bibliothèque universitaire ?*.

⁸³ MADJAREV, Claudie, 2008. *Donner à voir et à entendre. L'action culturelle au SCD de l'université de Limoges. Arabesques. 1 avril 2008. N° 50, pp. 10 11. DOI 10.35562/arabesques.2435.*

Les actions de médiations sur les questions sociétales, ces actions sociales favorisant l'ouverture à la société et faisant perdurer l'accessibilité, ont été évoquées lors d'un entretien avec la monitrice Elodie. Dans cette action de médiation, il était question de sensibiliser aux questions d'égalité homme femme, ainsi qu'aux discriminations misogynes. Comme autre exemple précis, permettant de désigner un établissement : la bibliothèque de Rennes 2 dans le cadre de sa « Mission égalité »⁸⁴, organise des ateliers visant à sensibiliser son public aux « violences sexistes et sexuelles », ainsi qu'au « handicap ». Ces ateliers favorisent aussi la double action de l'ouverture. Elles incluent les personnes concernées, passent par l'intermédiaire d'associations et de représentants, pour ensuite ouvrir la vulgarisation à un public plus large. L'entretien avec Verbeke offre un autre exemple d'ouverture sur la société, et sur le monde du travail. Un espace à LILLIAD est dédié à favoriser la transition entre lycée et université et qui encourage les vocations, à cela s'ajoute un pôle événementiel. Exposer cela, c'est ouvrir le champ des possibles, c'est offrir les clés aux étudiant.e.s pour s'inscrire plus aisément dans une vie professionnelle future. C'est une aide qui fait le lien entre université et monde professionnel et avec des entreprises, et cela sous la forme de congrès et des colloques.

3.1.2. L'action « de sociabilité »

Nous avons précédemment dissocié les modèles de learning center et de bibliothèque tiers-lieu. Pourtant, ces deux modèles partagent l'objectif de permettre les échanges : échange comme partage de connaissances, mais aussi échange comme simple discussion qui a aussi sa place dans les bibliothèques. Les bibliothèques qui s'adaptent aux nouveaux besoins des utilisateurs comprennent, après la crise sanitaire, que la sociabilité a manqué au public étudiant. Il est fort à parier que l'aspect de la bibliothèque comme lieu « social », lieu de travail, mais aussi lieu d'échange, sera privilégié dans la conception de nouvelles bibliothèques. Les « actions culturelles »⁸⁵ évoquées dans les recherches d'Adèle Martin, recoupent plusieurs des champs d'actions sociales décrites par Timothée Rony. Prenons par exemple les débats, ils encouragent la socialisation, la discussion et le partage d'opinion. Ils peuvent être empreints de cette volonté socialisante, tout en étant une ouverture sur la culture et la société. Les projets de création d'espaces de convivialité se multiplient, ces espaces favorisant le bien-être des étudiants contiennent des distributeurs de nourritures, ou dans certains cas des cafétérias, et peuvent proposer des ressources documentaires comme des journaux ou des revues de presses, mais aussi du matériel informatique.

⁸⁴ UNIVERSITÉ RENNES 2, 2025. *Actions pour l'égalité* | Université Rennes 2.

⁸⁵ MARTIN, Adèle, 2014. *Action culturelle à l'université : quel(s) territoire(s) pour la bibliothèque universitaire ?*.

3.1.3. L'action « d'assistance »

L'aide proposée directement, par l'interaction avec les professionnels des bibliothèques, ou indirectement par l'incitation à utiliser le matériel à disposition, est aussi une forme d'action sociale. Lors des entretiens envers les étudiant.e.s moniteurs et monitrices, les deux aspects qui étaient accolés à cette action d'assistance étaient : l'instantanéité et le besoin urgent. Laura nous faisait part d'une bibliothèque universitaire dont l'aide précieuse pouvait se cristalliser dans l'urgence. Elle nous partage le fait que le matériel mis à disposition, en nombre suffisant comme les postes de travail, l'ont aidé à de nombreuses reprises. Plus précisément dans des situations menant à un besoin immédiat de consulter un document, d'effectuer une correction. Marie, elle, à la question de la lutte contre la précarité étudiante, et le rôle symbolique de la bibliothèque, prend une situation qui la touche : le prix des ouvrages. Lors de sa formation en droit, les prix des ouvrages sont souvent hors de portée des moyens perçus par les étudiants. Par leur simple mise à disposition, l'université contribue aux besoins des étudiant.e.s quant à leurs études, en leur permettant d'avoir un pied d'égalité. Ici pas besoin d'avoir plus de moyens financiers pour être mieux préparés, et surtout d'avoir les conditions nécessaires pour suivre simplement leurs formations.

Le dispositif au nom assez éclairant « Précanum », est fondé par l'Université d'Angers avec pour but le reconditionnement et le prêt d'ordinateurs, et vise la lutte contre la précarité numérique tout en s'adaptant aux besoins des étudiants lors de périodes d'enseignement à distance.⁸⁶ Le prêt se fait sur une année et selon les stocks disponibles. La bibliothèque universitaire est impliquée dans ce projet parce que le processus de prêt se fait grâce à un échange avec la bibliothèque universitaire. De plus, pour obtenir un droit d'accès, il faut avoir en sa possession une carte de lecteur. Dans le cadre de ce dispositif, il est précisé que pour les étudiants en troisième année de licence en Informatique, l'acquisition d'un ordinateur de prêt est immédiate. Précisons que les prêts de matériel informatique, qui ont lieu dans de plus en plus d'université, ne reposent pas sur le besoin de l'utilisateur de justifier ses besoins. Contrairement à certaines aides qui reposent sur une étude des critères sociaux des étudiants, ici, le prêt se fait sur demande. L'absence de besoin de justifier, ou de barrière administrative, renforce l'inclusivité de cette action.

L'assistance matérielle regroupe aussi du prêt de matériel n'étant ni numérique, ni documentaire. Des objets du quotidien sont aussi mis à disposition par les services visant à lutter contre les vulnérabilités étudiantes, en adoptant des principes comme l'anti-gaspillage, le partage et le recyclage. C'est le cas de BOBUN⁸⁷, le service de prêt des bibliothèques universitaires de Nantes, qui se

⁸⁶ UNIVERSITÉ ANGERS, 2023. *Précanum lutte contre la précarité numérique* - Université Angers.

⁸⁷ PATERSON, Mathilde, 2024. *BOBUN, le service de prêt d'objets du quotidien*. Bibliothèque universitaire [en ligne].

déploie dans deux bibliothèques universitaires à la Roche-sur-Yon et à la Bibliothèque Universitaire des Sciences de Nantes. Avec une carte de lecteur, les étudiant.e.s ont accès à des objets pour cuisiner, bricoler, mais aussi pour leurs projets personnels et créatifs comme du matériel audio et vidéo. La durée du prêt peut aller de deux semaines à deux mois selon l'objet. Ce type de dispositif est aussi cité par Amandine lors de notre entretien, qui pendant sa formation en Médiation Culturelle a pu avoir accès à du matériel de captation et d'enregistrement dans l'un des campus de Marseille qu'elle fréquentait.

La prise en question de l'égalité entre les genres a aussi permis la prise en compte de la précarité menstruelle, donc la difficulté à accéder aux protections périodiques pour des raisons économiques. A LILLIAD, mais comme dans d'autres bibliothèques universitaires, la mise à disposition de protection hygiéniques se fait aussi au sein des bibliothèques universitaires et est appuyée par des affiches favorisant la mise en accessibilité de ces ressources

3.1.4. Des actions transversales pour des besoins singuliers

La bibliothèque universitaire a un rôle social qui, dans les faits, est transversal. Lors de deux entretiens avec des étudiantes, nous observons que le lieu, simplement en tant qu'espace ouvert à tous et clos, est déjà un refuge. Lieu de repli, un espace « compensatoire », pour deux des étudiantes interrogées⁸⁸.

Pour ce qui est de son usage, beaucoup reposent sur les actions d'assistance. Amandine explique « Je travaillais un petit peu mes cours, « j'empruntais certains ouvrages », « des bd ». « J'allais ponctuellement dans les salles de travail pour faire les visios », « prêt de matériel numérique », « carte SD », « matériel de captation ». « j'y allais pour les sanitaires », « espace militant », « distribution d'hygiène alimentaire », « on pouvait y trouver des serviettes hygiéniques ». Elle y allait aussi pour « se changer ». « La bibliothèque c'est un espace de repli souvent, plus qu'un espace d'expansion », « normalement on y va pour y trouver des ressources académiques », « dans mon cas c'est un moyen d'espace de repli », « parce que je manquais de ressources personnelles », « besoin d'avoir un espace à l'abri en attendant le self du soir », « j'étais à la rue en attendant que le self ouvre », « j'avais besoin d'un espace intermédiaire », « au chaud », elle m'explique que son logement est trop éloigné pour faire l'aller-retour. « J'avais cette contrainte-là ». Elle explique que ce n'est pas pour « compléter » ses possibilités, mais « compenser ». « C'est presque un espace social », mais « très pratique ». Quand Amandine est interrogée sur le manque de stabilité (financière, foncière), elle répond « ce n'est même pas un manque de stabilité financière », mais un « manque financier tout court » qui va de

⁸⁸ Annexe 1

pair avec un « manque de temps ». Une organisation supérieure est demandée pour organiser « prévoir un temps de marche » quand on ne peut pas prendre les transports en commun. Peu de temps pour « le repos ».

Pour Laura qui, lors de notre entretien, m'avait témoigné de difficulté pour trouver un logement à Paris, la bibliothèque universitaire est aussi un lieu qui compense le moment d'attente entre plusieurs cours. Elle n'a pas le temps de rentrer chez elle. Son trajet pour aller à l'université est long. A cela s'ajoutent « beaucoup de travaux » qui causent du « retard ». L'aspect social de ce lieu est apprécié par l'étudiante « je travaille beaucoup mieux dans un environnement où d'autres gens y travaillent ». Cette remarque en des termes similaires, a aussi été faite par d'autres étudiants, au cours des entretiens (Amandine, Quentin, Manon).

La bibliothèque au travers de ces témoignages, devient un lieu utile comme un outil ou lieu de réconfort. Le lieu veut adopter une forme sereine, paisible... Cet établissement se rapproche de l'idée de sécurité qui est omniprésente dans la sociologie de la précarité. La bibliothèque universitaire offre une certaine sécurité, un espace chauffé et confortable. Cela est important à prendre en compte, surtout lorsque l'on considère la précarité étudiante sous une perspective de vulnérabilité foncière. C'est pourquoi l'amélioration de l'accueil, de l'inclusivité, passe par l'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires. Les horaires d'ouverture peuvent s'étendre jusqu'au soir après la fin des cours, mais aussi les week-ends et pendant certaines périodes de vacances. Ces actions d'extensions des horaires se faisaient déjà de façon locale, et sont renforcées par des décisions gouvernementales comme avec le plan « Bibliothèques Ouvertes + ».

3.2. UN DEVOIR POUR LES BU DE S'IMPLIQUER, PUISQUE LE LIEU PRESENTE DES POTENTIALITES

Les bibliothèques universitaires et les professionnels qui y travaillent, portent une attention toute particulière aux publics qu'ils servent. Les actions déjà mises en place pour permettre l'ouverture culturelle, l'ouverture à la société, la socialisation ou le confort, peuvent être réinvesties pour lutter contre la précarité étudiante. Cependant, il faut prendre en compte les moyens alloués à ces politiques selon les établissements, la pression d'un devoir de responsabilisation, et les limites qui se présentent. Néanmoins ce travail de recherche, a pour volonté d'encourager la responsabilisation des bibliothèques face aux problématiques nouvelles de la précarité étudiante.

3.2.1. Une responsabilité nécessaire suite à la crise de la COVID

Les bibliothèques universitaires lors de la crise de la COVID voient leur application des protocoles changer les pratiques professionnelles. L'offre de services documentaires modifiés pour les élèves à distance, est accentuée face à la demande importante : un système « click-and-collect » est instauré dans certaines bibliothèques universitaires, permettant aux étudiants de commander et récupérer leurs documents. Ces documents quand ils sont rendus et doivent réintégrer les collections, sont alors nettoyés. Il y a une gestion sanitaire des documents qui implique une réorganisation de ces lieux. Ananian, David et Le Bohec démontrent aussi qu'à l'échelle globale, les équipes de bibliothécaires (en bibliothèques territoriales ou universitaires), ressentent une plus grande cohésion. Mais aussi témoignent de cet effet de « catalyseur à innovation » qui se manifeste dans la mise en place de nouveaux services, et qui est imposé par la crise exceptionnelle et le besoin des bibliothèques de perdurer pour rendre services à leurs publics. Qui va néanmoins de pair avec une lassitude, une fatigue, face à cette « gestion quotidienne très lourde ».

L'enquête ADBU sur les usages de la bibliothèque universitaire par les étudiants pendant la crise sanitaire⁸⁹, offre un regard pertinent sur les usages dans le cadre d'une situation les bouleversant. La bibliothèque universitaire est un lieu partiellement ouvert pendant la crise sanitaire. Alors que les études faites à propos des usages des étudiant.e.s, éclairent les raisons principales de leur utilisation des bibliothèques universitaires : « travailler », « réviser au calme ». C'est la bibliothèque comme établissement offrant un espace propice à la concentration, qui est immédiatement désignée par les étudiants pendant la crise. L'article de l'ADBU insiste sur l'importance qu'accordent ces étudiant.e.s au « solide », « au physique ». Une importance essentielle lorsque nous la mettons en rapport avec l'isolement qu'ont subi les étudiant.e.s lors de cette période de confinement. La routine, le calme, la socialisation jouent des rôles primordiaux dans la santé mentale et le bien-être des publics. Les enquêtes illustrent aussi de fortes demandes pour pallier aux inégalités quant aux capacités d'accès à internet, demande en prêt de matériel, ordinateur, clé 4g (surtout dans le cas de l'université Lyon 3). Une demande qui dépasse le taux d'équipements prévus dans certains établissements. Des demandes qui, même lorsque cette crise prend fin, se perpétuent. Des idées développées qui seront mobilisées après la COVID : les salles de travail adaptées aux enseignements en distanciels nécessitant donc du matériel et un espace pour les visioconférences.

Ananian, David, Le Bohec, évoquent « une suite à construire »⁹⁰, face à cette crise qui même finie implique une réorganisation. La prise en compte des précarités

⁸⁹ ADBU, 2021. *Enquêtes sur les étudiants et leur BU pendant la crise sanitaire – ADBU*.

⁹⁰ ANANIAN, Hovig, DAVID, Julie et LE BOHEC, Eleonora, 2021. *L'impact de la crise sanitaire sur les bibliothèques*. [en ligne]. 26 octobre 2021.

étudiantes est évoquée parmi les questions qui se posent dans le milieu de la profession de bibliothécaire suite à ces études.



Figure 2 Illustration postée en 2024 sur le compte Instagram de la BU Paris 8

3.2.2. Des contraintes pouvant freiner ce positionnement

Des contraintes d'ordre financière, administrative peuvent se distinguer. Les actions peuvent ne pas être à la hauteur de la volonté des bibliothécaires. De plus, il faut aussi prendre en compte le fait qu'étudier la notion même de précarité suppose qu'une partie du public avant même d'accéder à l'infrastructure, est empêché.

En respectant les réglementations mises en place dans les contextes de crises sanitaires, ou de protection des citoyens, les bibliothèques peuvent exclure les publics étudiants désireux d'accéder à la documentation. Un exemple m'a été fourni par Laura à la fin de notre entretien. Elle évoquait le cas d'un camarade de classe qui ayant perdu sa carte étudiante, ne pouvait plus accéder à sa bibliothèque en raison des mesures de sécurité mises en place. Cet exemple anodin présente pourtant efficacement, comment l'accès peut être restreint pour un étudiant qui n'a pas le temps, la volonté, ou les frais financiers à accorder à la création d'une nouvelle carte. Amandine a fait face à cette même situation dans la bibliothèque qu'elle fréquente, cette dernière appartient au campus adjacent et demande une carte de l'établissement pour y entrer. L'étudiante doit sonner pour y entrer, ce qui est un frein immédiat à la facilité de l'accès aux locaux. Les contraintes administratives peuvent freiner l'accès aux établissements.

Le coût des actions de prêt, d'aides, est un problème évoqué de façon récurrente lors des présentations des actions solidaires. Le prêt de matériel

numérique entamé par l'université de Montpellier en 2021 Gropp et Dumont mettent en avant l'aspect coûteux de ce projet, tout en soulignant son efficacité⁹¹. Le coût des actions est aussi abordé par Cécile Verbeke lors de notre entretien, cette information est contrebalancée par une remarque sur l'efficacité et la réussite du projet. Mais le coût financier mais aussi humain sont deux facteurs à ne pas négliger. Le coût humain est à considérer, puisqu'il faut veiller à la mise en place puis au bon fonctionnement de ces actions et des équipements.

Revenons sur l'idée de contrainte dans le cadre de la prise en considération post crise sanitaire des vulnérabilités étudiantes. Initialement, la réflexion devait se tourner vers les nouveaux obstacles rencontrés lors de la mise en place d'actions sociales en cette période post-crise sanitaire. Néanmoins, des contraintes qui existaient déjà avant la covid persistent et ne doivent pas être niées. Puis, rappelons que sans traiter la précarité à la source, les mêmes conséquences qui empêchent les étudiants de persévérer sans crainte dans leurs formations, font aussi obstacles quant à la bonne accessibilité des bibliothèques. C'est aussi Laura qui m'explique qu'elle irait plus fréquemment à la bibliothèque universitaire si celle-ci était plus proche de chez-elle. Les problèmes fonciers qui pèsent sur sa scolarité, ne disparaissent évidemment pas lorsque les cours se terminent. La vulnérabilité, l'aliénation, sabotent l'accès même à ce lieu social. La santé mentale et physique, qui sont deux aspects phare de la lutte pour le bien-être étudiant, empêchent littéralement le bon déroulement de la vie étudiante, l'accès à certains lieux, le fait de suivre la formation universitaire... C'est pour cela qu'une lutte superficielle pour atténuer les conséquences, n'a pas d'efficacité sans action directe.

Dans l'optique d'une action de pérennisation des politiques sociales, Odile Jullien Cottart évoque plusieurs points. Tout simplement, elle indique que dans un premier temps, les actions entreprises entrent dans « les habitudes sur le temps long ». Agir et continuer à agir c'est déjà une façon de pérenniser. Elle s'arrête sur l'implication des associations étudiantes auprès de l'aide aux étudiants précaires, et aussi l'implication légitimée par « le quinquennal ». Puisque c'est « inscrit » dans le contrat quinquennal pour la transition environnementale, l'action est protégée sur le moyen terme. Le contrat quinquennal est un document d'orientation des actions de l'université signé avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche. Odile Jullien Cottart rappelle aussi, suite à la démonstration de ces points, que le contrat quinquennal est un « levier d'action », et ne doit pas faire oublier que la précarité étudiante comme phénomène social ne prend pas fin. Il faut agir donc de façon continue, renouvelée et pérenne.

Au cours de notre entretien Cécile Verbeke présente un problème logistique qu'elle a rencontré en travaillant sur les missions du learning center. Elle évoque un problème de stock de protections hygiéniques, éclairé par des étudiant.e.s ayant fait remarquer l'absence de protection dans les endroits dédiés à la distribution. Ici, le

⁹¹ DUMONT, Camille et GROPP, Sandrine, 2023. *Accéder aux équipements numériques et informatiques : un besoin fondamental pour les étudiants, un enjeu de service public pour les bibliothèques universitaires.* [en ligne]. 11 septembre 2023.

service ne pouvait pas être mis en place parce que ce « rechargement dépendait de don privés ». D'autres problèmes ont été causés par une « trop forte affluence » d'élèves à la cafétéria, empêchant la libre circulation des utilisateurs de la bibliothèque universitaire. Ces exemples permettent de démontrer selon Verbeke, la primauté de la synchronisation. La direction de l'université doit être impliquée dans ces actions. Puisque tout réside dans « l'organisation » qui suit la conceptualisation et la mise en place, il faut un accompagnement pour cette mise en place.

Mais aller plus loin comme travailler avec les infirmières, les psychologues c'est une volonté qualitative, un partenariat à instaurer. Point qui sera à étudié plus en profondeur dans la dernière partie dans ce travail de recherche.

3.2.3. L'emploi étudiant, front contre la précarité, ou réorganisant la précarité

Dans les écrits qui traitent des luttes universitaires contre la précarité étudiante, le statut de la bibliothèque universitaire comme employeur, est immédiatement désigné. Les bibliothèques universitaires, permettent à des étudiant.e.s dont le dossier a été inspecté, d'être sélectionnés pour aider aux tâches documentaires. Cet emploi, s'adapte à l'emploi du temps universitaire, de ses moniteurs, pour ne pas empiéter sur ce temps réservé aux cours. L'emploi étudiant représente 5 % de l'emploi des bibliothèques universitaires en région, observe le travail de recherche d'Antoine Beauquis en 2018.⁹² Il estime à 9 heures et 35 minutes le temps de travail hebdomadaire des étudiants employés par les bibliothèques universitaires. Son questionnaire envoyé aux moniteurs par l'intermédiaire des directeurs universitaires, des encadrants, établit que sur les 227 répondants la moyenne de rémunération est de 317,8 euros par mois. Si nous consultons des offres d'emploi de moniteurs étudiants, la rémunération se rapproche de la rémunération fixée au taux horaire en vigueur du SMIC et donc s'élève à 11,88 euros par heure. Cependant, elle peut atteindre dans certaines fiches de poste 15,44 euros en taux horaire brut. C'est le cas des postes proposés par l'université Sorbonne nouvelle.

Il est essentiel de faire remarquer que la proposition d'emploi, est une action immédiate contre la précarité financière. Cependant, il est indéniable qu'elle est aussi une source de précarisation.⁹³ La vie étudiante prend plus difficilement place. Quentin évoque un des clubs se produisant le midi, auquel il ne peut pas participer, puisque se produisant lors de ses heures de services publics. Il admet que cela « ne le dérange pas ». Néanmoins, dans les faits, cet emploi étudiant empêche la vie étudiante de se développer complètement et sans restriction. Nous pouvons noter que certains horaires d'étudiants moniteurs contractuels se déploient sur des plages

⁹² BEAUQUIS, Antoine, 2018. *L'emploi étudiant en bibliothèque*. 2018.

⁹³ DUNON, Josué-Steeve, 2021. *BBF 2021-2 « Pourquoi les moniteurs-étudiants sont-ils payés tardivement ? Analyse et pistes d'action pour les bibliothèques universitaires »*, par Josué-Steeve Dunon | *Bulletin des bibliothèques de France*.

horaires plus tardives et sont susceptibles d'une plus grande façon d'influencer la vie étudiante hors de l'établissement. Par exemple une offre d'emploi de « Monitrice, moniteur de bibliothèque » d'une université située dans le nord de la France pour la rentrée de 2025, affiche des horaires de travail du lundi au vendredi allant de 17h à 22h, et auxquelles s'ajoutent « 2 heures en journée ». Cette organisation du temps de travail n'est pas exceptionnelle, il est commun que les horaires de travail soient disposés lorsque les étudiants sont disponibles, donc après leurs cours. Elle s'explique aussi par le coût budgétaire trop élevé à assumer pour les bibliothèques universitaires, si elles venaient à employer un ou une bibliothécaire sur ces horaires tardives et relevant des heures supplémentaires. Embaucher des moniteurs étudiants est donc une solution moins coûteuse pour les bibliothèques universitaires, qui n'ont pas à intégrer dans les équipes de nouveaux professionnels dont la catégorie socioprofessionnelle implique une rémunération plus haute.

Antoine Beauquis, dans son travail de recherche, relève des facteurs de précarisation des étudiants employés comme contractuels, qui sont accentués par « la variabilité du montant de rémunération », et le risque que les heures de travail puissent être concentrées sur des heures dédiées aux révisions. Beauquis, dès 2018, réaffirme le besoin de mieux accompagner les étudiants employés par les bibliothèques et de mieux encadrer ce type d'emploi. Lors des entretiens avec les moniteurs, la rémunération n'a pas été jugée par Manon et Elodie comme une aide directe face à la précarité. Elle soutient leurs activités étudiantes, les empêche de se « priver » (terme qui est évoqué dans l'entretien avec Manon). Mais financièrement, Manon déclare que « la rémunération perçue au titre de mon emploi étudiant à la BU ne me permettrait pas de vivre », et Elodie laisse entendre une opinion similaire lorsque sa rémunération est évoquée « vu comment je suis payée... ». Rappelons que la fragilité des conditions salariales des employés est le facteur principal dans la définition sociologique de la précarité.

Joelle Le Marec, dans sa prise de parole aux journées d'études de l'ADBU⁹⁴, évoque aussi que les dispositifs d'aide, des laboratoires, des structures de l'enseignement se fondent sur la méritocratie. Lorsque les dossiers d'étudiants se proposant comme moniteurs sont étudiés, une évaluation des compétences et des critères sociaux est faite. Le code de l'éducation stipule que les critères académiques et sociaux doivent être pris en considération lors du recrutement d'étudiants moniteurs. Si nous transposons sur ce type d'emploi le discours de Joelle le Marec à propos des dispositifs d'aide apportés aux chercheurs suite à une évaluation de leur légitimité, de leur précarité... C'est-à-dire en jugeant certaines situations de précarité comme plus alarmantes que d'autres... Les recrutements d'étudiants

⁹⁴ ADBU, 2022. *Précarité étudiante, quel rôle pour les bibliothèques ?* Association des Bibliothécaires de France [en ligne].

moniteurs se fondent sur une analyse méritocratique et aliénante des vulnérabilités des candidats.

Cependant, des modèles différents se sont distingués pendant les entretiens ciblant les moniteurs. Deux entretiens avec des étudiants moniteurs (Élodie et Quentin), m'ont renseigné sur le fait que la proposition d'une offre d'emploi moniteur avait été proposée à l'entière des premières années en licence pour remplacer les précédents moniteurs, et que les questions sociales n'avaient pas prévalu dans ce processus d'embauche. Manon, Élodie et Quentin, me parlent de l'adaptation de leur emploi à leur rythme de travail. Quentin évoque cependant une certaine difficulté lorsque les périodes d'examens approchent. Manon, après avoir précisé la prise en compte de son emploi du temps d'étudiante en Master par son emploi, parle cependant d'un problème de synchronisation. Tous les cours de son master requièrent sa présence et il arrive que les heures soient déplacées, causant par la suite des changements dans le planning de son emploi de monitrice.

Ces différents cas ne doivent pas empêcher la réflexion sur les enjeux qui se jouent lors de l'embauche d'étudiants moniteurs. L'emploi de moniteur, puisqu'il est un emploi, a une influence sur la vie étudiante. Il reste cependant un moyen pour deux des monitrices interrogées de moins se restreindre à propos de leurs loisirs.

3.3. DES ACTIONS CREANT UN MOUVEMENT

Nous évoquons le système dans lequel agissent les bibliothèques universitaires, comme pouvant favoriser le sentiment d'aliénation... Cependant, les missions pour préserver l'accès aux ressources, pour valoriser l'accueil en bibliothèque, dans le cadre de la lutte contre les précarités étudiantes, sont rendues possibles par les institutions universitaires. Les politiques documentaires sont justifiées face à la tutelle, mais les valeurs inclusives des universités peuvent faire écho à celles des bibliothèques. Si nous considérons qu'à présent les bibliothèques universitaires sont unies aux universités, ce fonctionnement n'est pas toujours source d'aliénation. En reprenant l'idée de mariage entre ces deux institutions, encouragée par Varloot ; c'est cette impossible scission entre la bibliothèque et son université que nous admettons. Un attachement qui peut être bénéfique, lorsque l'université elle-même, offre une politique solide contre la précarité étudiante. Nous avons, dans une première partie, évoqué l'implication des différentes institutions dans la lutte contre la précarité. Dans cette dernière partie, il est question de remettre en avant l'importance de la mise en place de partenariat à l'échelle locale, et d'obtenir des soutiens financiers à l'échelle nationale, pour pérenniser le rôle des bibliothèques universitaires dans cette lutte.

3.3.1. Des stratégies solidaires des SCD soutenues par les universités

La plupart des actions visant l'aide à la précarité, précisées dans la politique documentaire, diffusées par une communication sollicitant les étudiant.e.s, vont de pair avec les valeurs des universités auxquelles elles sont rattachées. Dans le cadre du projet Libel'Ul, signifiant Licence Inclusive au Bénéfice des Étudiants de l'Université de Lille, afin de mieux accompagner les étudiant.e.s et plus particulièrement les étudiant.e.s de premier cycle dans leur parcours et leur intégration au sein de l'université et du monde professionnel. Le financement est soutenu par le projet France 2030. Pour la bibliothèque universitaire et son axe « Prévention des risques psychosociaux et santé globale », ce projet a permis l'achat de deux capsules de sieste à LILLIAD pour un coût de 10 000 euros, supposant donc la qualité du matériel, et des aspects comme la praticité du nettoyage de ce matériel. Ainsi que de deux fauteuils acoustiques à la bibliothèque universitaire de Droit Gestion. Un point d'honneur est aussi mis sur l'évaluation utilisateur, des équipements à destination du bien-être étudiant, et de leur santé physique et mentale. L'évaluation est positive, elle dénombre 11 passages dans ces cabines de sieste par jour. A ces actions, s'ajoutent celles d'autres pôles de l'université. La professionnelle des bibliothèques évoque les stands de prévention, de sensibilisation à l'amélioration de l'alimentation, de dépistage, qui grâce au Service de Santé Universitaire ont lieu dans la bibliothèque. Un autre exemple d'une utilisation poussée des potentialités du réseau universitaire serait la mobilisation pour veiller à la santé mentale des étudiant.e.s lyonnais.es. Les SSU des campus des trois universités de Lyon sont impliqués dans la lutte pour la santé étudiante. Ils organisent dans certains pôles documentaires des ateliers de médiation animale.⁹⁵ Un professionnel de santé est aussi présent lors de ces moments de médiation pour répondre aux interrogations des participants.

L'université de Montpellier en 2021 renforce ses actions solidaires, et permet à la bibliothèque de mettre en marche un service de prêt d'ordinateurs. Il arrive aussi que la bibliothèque universitaire soit indissociable de l'université à laquelle elle est rattachée. C'est cette certitude qui a ouvert l'échange avec Odile Jullien Cottart sur les aides mises en place par la bibliothèque universitaire Lyon III, sont surtout un appui à l'action sociale de l'université. La Bibliothèque universitaire agit ponctuellement, auprès de l'université, la professionnelle l'explique par l'évidence qui est celle-ci : « si il n'y a pas d'étudiants, la BU n'a pas de raison d'être ». Mais cette action au côté de l'université ne nie pas l'importance des projets de la bibliothèque, surtout lorsque « le covid a montré les vulnérabilités ».

⁹⁵ UNIVERSITÉ LYON 3, 2024. Atelier : médiation animale. BU

3.3.2. Entre les partenaires, un tissu universitaire et associatif

Elodie évoquait le fait que certaines actions d'ouvertures culturelles, dépassaient les missions des bibliothécaires, la médiation attendue étant trop spécifique. Elle me donne l'exemple d'un atelier sensibilisant aux problématiques de genre, qui a pour cœur la présentation d'un jeu autour de ce sujet. Le jeu aborde des questions sensibles, qui interrogent les deux bibliothécaires en charge de cette activité, sur la façon de proposer cela aux élèves. Elodie affirme que ce cas dépassait les enjeux auxquelles elles sont formées, et observe que la situation était trop délicate. C'est pour cela que les partenariats avec des associations formées à la vulgarisation de ces thèmes, doivent mener à une réflexion sur le statut et les missions des bibliothécaires. Les partenaires peuvent être des acteurs présents sur le campus comme le Service de Santé Étudiant, les associations étudiantes, mais aussi les autres pôles universitaires ou documentaires. Mais elles peuvent aussi cibler des centres de recherches, des entreprises dans le cas de l'aide à l'insertion des étudiants dans le monde professionnel ou de l'aide à la création de projets étudiants. Mais ces partenariats peuvent aussi mobiliser des partenaires extérieurs aux universités. Dans le cas de la distribution alimentaire, des associations aident à l'organisation des distributions de denrées alimentaires. Des établissements culturels comme des musées, des théâtres, des cinémas, peuvent coopérer avec les universités pour proposer des offres culturelles à un prix réduit et adapté. Les partenariats à un échelle régionale comme ceux ciblant les collectivités territoriales ne sont pas à négliger. Ils permettent de soutenir les projets des universités et des bibliothèques universitaires.

Si nous reprenons le cas de la médiation culturelle à la bibliothèque du SCD de l'université de Limoges⁹⁶, qui a été documenté par Claudie Madjarev. Cette dernière éclaire le réseau de partenaires qui a dû se coordonner pour faire naître ce projet, elle distingue le réseau qui était déjà composé (l'université, la ville de Limoges, le conseil régional du Limousin, le Ministère de la Culture par sa direction régionale des affaires culturelles), et les institutions qui ont rejoint la liste des partenaires. Elle nomme l'École nationale supérieure d'arts de Limoges, le Pôle régional limousin d'éducation artistique à l'image, les éditions New Al Dante. L'élan pris lors de ce projet permet aussi la signature de nouvelles conventions, comme avec certaines Écoles et Centres Dramatiques.

3.3.3. La bibliothèque universitaire, Lieu privilégié de lutte, d'émancipation, de libération

⁹⁶ MADJAREV, Claudie, 2008. Donner à voir et à entendre. L'action culturelle au SCD de l'université de Limoges. Arabesques. 1 avril 2008. N° 50, pp. 10 11. DOI 10.35562/arabesques.2435.

Ici, il est question de se concentrer sur une potentialité étudiante et informelle, permise par la facette sociale de la bibliothèque universitaire. Au sein de la bibliothèque, l'apprentissage ne se fait pas uniquement par la documentation du SCD. C'est un apprentissage hors des murs, mais sur les murs pour Amandine. L'échange que j'ai pu avoir avec cette étudiante en année de césure avant son master, mène à une réflexion de sa part sur les moyens communicationnels informels. Elle désigne le lieu que sont les toilettes des bibliothèques universitaires comme un lieu permettant de s'informer sur les événements étudiants, sur la sensibilisation envers le jeune public, mais aussi sur les luttes étudiantes. Cette communication sur les murs, mais aussi dans un espace considéré comme hors des murs de la bibliothèque étudiante, nous semble tout particulièrement révélateur.

A la fin de l'entretien avec Élodie, je lui demande des points précis qu'elle souhaiterait mettre en avant. Elle insiste sur l'absence d'associations étudiantes sur son campus étudiant, elle prend comme exemple un campus dans une plus grande ville qui a des associations étudiantes « assez politiques » pour faire cette comparaison. Cette étudiante avait aussi relevé lors de son entretien l'importance qu'elle associait à la sensibilisation, à la « mobilisation » des étudiants aux « ateliers » de « médiations », aux conférences, à la vie sociale et culturelle de la bibliothèque universitaire mais surtout de l'université. Nous remarquons que dans ces deux entretiens, Amandine et Élodie, l'une s'intéresse à la mobilisation étudiante qui subsiste jusque sur les murs des bibliothèques universitaires, et au contraire la seconde déplore le manque d'actions étudiantes au sein de son campus. Ces intérêts pour la mobilisation étudiante, qui naissent du rôle socialisant de la bibliothèque universitaire se rapprochent de la description que Domenach⁹⁷ en faisait autrefois... La bibliothèque était créatrice d'une démocratisation.

Dans un cadre plus formalisé, les associations étudiantes jouent un rôle auprès des politiques sociales. Le dispositif mis en place par l'Université de Angers PrécaNum⁹⁸, est rendu possible grâce à un travail commun avec l'université et les associations étudiantes comme « ré2A », « Maker Centre Polytechn Angers Corposciences, Association des étudiants du Département Informatique. La mobilisation venant en aide aux étudiants est aussi dirigée par les étudiants eux-mêmes. Les associations et syndicats étudiants ont aussi leur influence auprès de la bibliothèque de l'université Lyon III. Odile Jullien Cottart affirme que les associations étudiantes ont aussi leur place dans ces actions menées par des acteurs agissant à des échelles différents (nous pouvons penser au contrat Quinquennal).

3.3.4. Des politiques nationales à multiplier

⁹⁷ DOMENACH, Claude, 1983. *Le rôle des bibliothèques universitaires et des centres de documentation pour l'amélioration de vie et de travail des étudiants*. [en ligne]. 1 janvier 1983.

⁹⁸ UNIVERSITÉ ANGERS, 2023. *Précanum lutte contre la précarité numérique - Université Angers*.

Cependant, ce positionnement offre un regard à une échelle locale, où seuls un réseau d'universités et de bibliothèques coopèrent... Des politiques nationales émergent et pourraient grandement influencer la lutte contre la précarité étudiante. Hovig Ananian, Julie David et Eleonora Le Bohec évoquaient le besoin pressant « d'advocacy » pendant la crise sanitaire.⁹⁹ Ils citaient un retour fait par un professionnel des bibliothèques témoignant du « sentiment d'être seuls et invisibilisés par le gouvernement », lors d'une période causant un sentiment de « démoralisation », de dépassement. Face aux actions entreprises contre la précarité étudiante, les bibliothèques universitaires sont trop peu évoquées dans les politiques nationales, si nous nous comparons cela au fait que ces lieux proposent des services ou sont un « refuge » pour le public au cœur de cette problématique.

Les bibliothèques « ne sont que trop peu fréquemment intégrées pleinement dans les politiques [...] nationales de lutte » et de solidarité, déclarent les chercheurs, Cheng Peich, Hours et Lachal.¹⁰⁰ Ce discours déplorant le manque d'intégration des bibliothèques municipales dans des politiques plus grandes d'aide contre la précarité, peut aussi être appliqué aux bibliothèques universitaires. Des politiques gouvernementales existent pour valoriser les politiques d'accueil des bibliothèques universitaires, nous pensons ici à France 2030 et « Bibliothèques ouvertes + ». « France 2030 » est une aide de l'état qui dans le cas des établissements du supérieur en bénéficiant, est gérée par l'Agence Nationale de la Recherche. « Bibliothèques ouvertes + », ce projet, vise une ouverture plus longue des bibliothèques universitaires pendant la journée, et le week-end. La meilleure qualité des services est aussi ciblée. Cependant, l'un des moyens pour atteindre ce but, outre un meilleur financement, est une augmentation du nombre de moniteurs engagés. Cela renvoie cependant à nouveau à la problématique évoquée précédemment : l'emploi de moniteur comme vulnérabilisant les étudiants.



Figure 3 Nouveau Label NoctamBU +, pour les universités élargissant leurs horaires d'ouverture

Pour conclure :

De nouvelles potentialités naissent grâce à la plus vaste prise en considération des besoins des étudiant.e.s suite à la crise sanitaire. Mais cette transition n'implique

⁹⁹ ANANIAN, Hovig, DAVID, Julie et LE BOHEC, Eleonora, 2021. *L'impact de la crise sanitaire sur les bibliothèques*. [en ligne]. 26 octobre 2021.

¹⁰⁰ CHENG, Muy, HOURS, Ana et LACHAL, Jérémy, 2023. *Les bibliothèques françaises face aux précarités*. [en ligne]. 11 septembre 2023.

pas une négation des besoins déjà existants et de la précarité qui a toujours empêchée le bon déroulement de la vie étudiante. Ce travail de recherche invite à une plus grande réflexion sur la notion de précarité, de précarisation qui peut avoir lieu même dans l'optique d'actions directes contre la précarité, nous pensons à l'emploi étudiant. Une hiérarchisation de l'urgence de la précarité est aussi à l'œuvre lorsque l'état prend la décision de privilégier certaines aides plutôt que d'autres... Aborder comme dernier point une analyse des actions gouvernementales, permet à ce travail de recherche de réclamer une plus grande action face aux vulnérabilités frappant la vie étudiante. L'action solidaire doit se pérenniser. Il ne faut pas transposer l'image de la crise sanitaire à celle de la précarité. La précarité n'est pas une crise, elle dure, et nécessite une implication à l'échelle locale, et un soutien national.

CONCLUSION

Les bibliothèques universitaires s'insèrent effectivement dans la lutte solidaire auprès des étudiant.e.s, pour agir face à la précarité. Ces établissements par les missions sociales qu'elles intègrent et par le souci qu'elles se posent à propos de l'accessibilité, démontre une responsabilisation face à ces enjeux. Les services qu'elles proposent, que ce soit des actions d'inclusion permettant l'ouverture culturelle, la mise en avant de formation, pour un public aux besoins nombreux ; ou bien les différents prêts qu'elles mettent en œuvre ; ou tout simplement la mise à disposition d'un lieu de sociabilité, sont tout autant d'outils pour fournir une aide précieuse aux étudiants. La crise sanitaire, tout comme celles financières et énergétiques, sont des bouleversements qui ont accru la vulnérabilité de cette population en phase d'émancipation... Et ont contraint les structures accueillant les étudiants à se pencher sur les problématiques de l'aide à la vie étudiante. Les mesures exceptionnelles mises en place par les bibliothèques universitaires, peuvent être pertinentes et permettre le développement de solutions s'inscrivant sur le moyen terme. Ces actions qui demandent souvent un soutien financier, nous semblent plus à valoriser politiquement que l'idée d'un emploi étudiant. L'emploi étudiant n'est pas néfaste, mais serait à questionner dans le contexte d'une vulnérabilité étudiante qui est jointe au travail étudiant, à la vie sociale et à la santé psychologique... Ce type d'emploi qui est considéré comme financièrement insuffisant par les étudiant.e.s exerçant plusieurs emplois que nous avons interrogé, et dont les horaires s'étalent parfois sur des périodes dédiées à la vie étudiante... Mais qui reste une option utile pour permettre l'émancipation des étudiants aux besoins moins urgents. Enfin, malgré l'ambivalence des symboliques associées aux bibliothèques universitaires, qui ne sont pas immédiatement des lieux ouverts à tous, et en libre-accès ; ces établissements tendent vers des modèles qui éclairent l'introspection qu'ils opèrent. Ces lieux qui fournissent une information formelle, mais aussi informelle par son statut d'espace social. C'est une requête qui vient clore ce travail de recherche, celui de voir les bibliothèques universitaires être inscrites avec plus d'aplomb dans les politiques gouvernementales, elles qui surpassent de nombreux lieux d'accueil dédiés aux étudiant.e.s, et qui emploient des professionnels de la documentation qui se soucient du bien-être de leurs usagers.

SOURCES

ABDU, 2024. Communiqué de presse : Revalorisation et indexation des droits de bibliothèque : L'ADBU interpelle le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Disponible à l'adresse : <https://adbu.fr/actualites/revalorisation-et-indexation-des-droits-de-bibliotheque-ladbu-interpelle-le-ministere-de-lenseignement-superieur-et-de-la-recherche>

ADBU, 2024. Communiqué de presse : L'ADBU réagit à la publication de l'enquête de l'Observatoire national de la Vie Etudiante Repères Condition de vie 2023.

ADBU, 2021. Enquêtes sur les étudiants et leur BU pendant la crise sanitaire . [en ligne]. 2021. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://adbu.fr/actualites/enquetes-sur-les-etudiants-et-leur-bu-pendant-la-crise-sanitaire>

ADBU, 2022. Précarité étudiante, quel rôle pour les bibliothèques ? *Association des Bibliothécaires de France* [en ligne]. [Consulté le 30 janvier 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/2/181/980/ABF/precarite-etudiante-quel-role-pour-les-bibliotheques->

AFP, 2024. La Meurthe-et-Moselle instaure un revenu jeunes de 500 euros. [en ligne]. 27 septembre 2024. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.brut.media/fr/articles/premiere-en-france-la-meurthe-et-moselle-instaure-un-revenu-jeunes>

AFP, 2024. Rentrée universitaire : un coût de 3 157 euros par étudiant, la Fage déplore une nouvelle hausse. [en ligne]. 4 septembre 2024. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.sudouest.fr/etudiant/rentree-universitaire-un-cout-de-3-157-euros-par-etudiant-la-fage-deplore-une-nouvelle-hausse-21245669.php>

INFO GOUV, 2022. L'accessibilité pour une société inclusive | info.gouv.fr. [en ligne]. 2022. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.info.gouv.fr/actualite/laccessibilite-pour-une-societe-inclusive>

LÉGIFRANCE, 2005. LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (1). 11 février 2005.

LÉGIFRANCE, 2011. Décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs. 23 août 2011.

LÉGIFRANCE, 2013. Article L123-3 - Code de l'éducation - Légifrance. [en ligne]. 2013. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027747739

LINKEE - Entraide Étudiante, 2025. EN 2025 ÉTAT DE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE EN FRANCE. (en ligne). 4 février 2025. Disponible à l'adresse : https://linkee.co/wp-content/uploads/2025/02/Linkee-etude_2025_digital_03-2.pdf

LOIRE-ATLANTIQUE, 2025. Le Revenu jeunes : C'est quoi ? Comment le demander ? Quel montant ? Loire-atlantique.fr [en ligne]. 2025. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.loire-atlantique.fr/44/jeunesse/le->

[revenu-jeunes-une-aide-financiere-et-un-accompagnement-pour-les-moins-de-25-ans/c_1401267](#)

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, édition 2025. La situation financière des étudiants - état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°14. la situation financière des étudiants - état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°14 [en ligne]. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/EESR14_ES_18/la_situation_financiere_des_etudiants/

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 2023. Les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche. enseignementsup-recherche.gouv.fr [en ligne]. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-bibliotheques-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche-92796>

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 2021. Améliorer l'accueil en bibliothèques universitaires : le plan « Bibliothèques ouvertes + ». enseignementsup-recherche.gouv.fr [en ligne]. 29 juillet 2021. [Consulté le 30 janvier 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/ameliorer-l-accueil-en-bibliotheques-universitaires-le-plan-bibliotheques-ouvertes-46377>

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 2021. Soutenir et promouvoir la vie étudiante. enseignementsup-recherche.gouv.fr [en ligne]. 3 septembre 2021. [Consulté le 30 janvier 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/soutenir-et-promouvoir-la-vie-etudiante-49718>

OBSERVATOIRE DE LA VIE ETUDIANTE, 2010. OVE, Enquête sur les conditions de vie des étudiants 2010 - État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France. [en ligne]. [Consulté le 27 août 2025 a]. Disponible à l'adresse : https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/6/source-OVE_2010.php

OBSERVATOIRE DE LA VIE ETUDIANTE, 2013. OVE, Enquête sur les conditions de vie des étudiants 2013 - État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France. [en ligne]. [Consulté le 27 août 2025 b]. Disponible à l'adresse : https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/7/source-OVE_2013.php

OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS, 2008. L'Observatoire des inégalités : un état des lieux | Cairn.info. L'Observatoire des inégalités [en ligne]. [Consulté le 30 janvier 2025 a]. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/article/INSO_148_0106?lang=fr&ID_REVUE=INSO&ID_N_UMPUBLIE=INSO_148&ID_ARTICLE=INSO_148_0106

OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS, 2021. Les milieux populaires largement sous-représentés dans l'enseignement supérieur. Observatoire des inégalités [en ligne]. [Consulté le 30 janvier 2025]. Disponible à l'adresse : <https://inegalites.fr/Les-milieux-populaires-largement-sous-representes-dans-l-enseignement-superieur>

SÉNAT, 2021. La réforme des APL a fait plus de perdants que de gagnants, selon un rapport du Sénat. Public Sénat [en ligne]. 26 novembre 2021. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.publicsenat.fr/actualites/non->

[classe/la-reforme-des-apl-a-fait-plus-de-perdants-que-de-gagnants-selon-un-rapport-du](#)

SÉNAT, 2022. Précarité étudiante. Sénat [en ligne]. 24 novembre 2022. [Consulté le 30 janvier 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.senat.fr/questions/base/2022/qSEQ221103894.html>

UNESCO. L'inclusion dans l'éducation | UNESCO. UNESCO [en ligne]. [Consulté le 30 janvier 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.unesco.org/fr/education/inclusion>

UNIVERSALIS, Encyclopædia. précarité : définition, signification et usage du mot. Encyclopædia Universalis [en ligne]. [Consulté le 26 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.universalis.fr/dictionnaire/pr%C3%A9carit%C3%A9/>

UNIVERSITÉ ANGERS, 2023. Précanum lutte contre la précarité numérique - Université Angers. [en ligne]. 2023. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.univ-angers.fr/fr/vie-des-campus/actualites/actus-2023/precanum-lutte-contre-la-precarite-numerique.html>

UNIVERSITÉ DE LILLE, 2025. Aides alimentaires - Université de Lille. [en ligne]. 2025. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.univ-lille.fr/universite/connaitre-les-engagements-qui-nous-guident/faire-de-la-solidarite-notre-priorite/aides-alimentaires>

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3, 2024. Les dispositifs de lutte contre la précarité étudiante à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Université Jean Moulin Lyon 3 [en ligne]. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.univ-lyon3.fr/les-dispositifs-de-lutte-contre-la-precarite-etudiante>

UNIVERSITÉ LYON 3, 2024. Atelier : médiation animale. BU [en ligne]. 2024. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://bu.univ-lyon3.fr/atelier-mediation-animale>

UNIVERSITÉ RENNES 2, 2025. Actions pour l'égalité | Université Rennes 2. [en ligne]. 2025. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.univ-rennes2.fr/universite/actions-pour-egalite>

BIBLIOGRAPHIE

ACCART, Jean-Philippe, 2010. Les Learning centres : un modèle international de bibliothèque intégrée à l'enseignement et à la recherche, Suzanne Jouguelet , Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, décembre 2009. – 58 p. – (Rapport 2009-022). *Documentaliste-Sciences de l'Information*. 2010. Vol. 47, n° 4, pp. IV-IV. DOI [10.3917/docs.474.0071d](https://doi.org/10.3917/docs.474.0071d).

ANANIAN, Hovig, DAVID, Julie et LE BOHEC, Eleonora, 2021. L'impact de la crise sanitaire sur les bibliothèques. [en ligne]. 26 octobre 2021. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/matieres-a-penser/l-impact-de-la-crise-sanitaire-sur-les-bibliotheques_70145

BEAUQUIS, Antoine, 2018. L'emploi étudiant en bibliothèque. 2018.

BORDEAUX, Marie-Christine et CAILLET, Élisabeth, 2013. La médiation culturelle : Pratiques et enjeux théoriques. *Culture & Musées. Muséologie et recherches sur la culture*. 1 juin 2013. N° Hors-série, pp. 139-163. DOI [10.4000/culturemusees.749](https://doi.org/10.4000/culturemusees.749).

BOUQUET, Brigitte, 2015. L'inclusion : approche socio-sémantique. *Vie sociale*. 21 septembre 2015. Vol. 11, n° 3, pp. 15-25. DOI [10.3917/vsoc.153.0015](https://doi.org/10.3917/vsoc.153.0015).

BOURDIEU, Pierre et PASSERON, Jean-Claude, 1970. Pierre Bourdieu, Jean-Claude Passeron La reproduction Eléments pour une théorie du système d'enseignement Editions de Minuit, Paris, 1970, (Le Sens commun.) - Persée. [en ligne]. [Consulté le 30 janvier 2025]. Disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/doc/autog_0338-7259_1971_num_15_1_1007_t1_0149_0000_1

BOURDIEU, Pierre, 1980. Le sens pratique. Editions de Minuit, Paris., 1980.

BROWN, Lesley J., 2011. Trending Now—Reference Librarians: How Reference Librarians Work to Prevent Library Anxiety: Journal of Library Administration: Vol 51, No 3. [en ligne]. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01930826.2011.556950>

CARL, Élodie, 2022. Zoom sur... Qu'est-ce qu'être inclusif ? Entretien avec Charles Gardou. *ALGED* [en ligne]. 27 juillet 2022. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.alged.com/zoom-etre-inclusif-entretien-charles-gardou/>

CASTEL, Robert, 1997. L'effritement de la condition salariale. *Sociétés & Représentations*. 1997. Vol. 5, n° 2, pp. 97-103. DOI [10.3917/sr.005.0097](https://doi.org/10.3917/sr.005.0097).

CASTEL, Robert 2003, *L'insécurité sociale*. Qu'est-ce qu'être protégé ?, Seuil et La République des Idées, Paris, 2003, 95 p.

CAZENAVE, Thomas, 2023. Rapport d'information déposé en application de l'article 146 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur la restauration étudiante (M. Thomas Cazenave), n° 1316. [en ligne]. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion_fin/116b1316_rapport-information

CHENG, Muy, HOURS, Ana et LACHAL, Jérémy, 2023. Les bibliothèques françaises face aux précarités. [en ligne]. 11 septembre 2023.

[Consulté le 30 janvier 2025]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2023-00-0000-003>

COUTANSON, Romane, 2023. Lutter contre les différentes formes de précarités étudiantes : le rôle des bibliothèques d'enseignement supérieur. [en ligne]. 11 septembre 2023. [Consulté le 30 janvier 2025]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2023-00-0000-013>

COUTURIER, Alexandre, 2023. « Primum non nocere » : (Re)penser les bibliothèques universitaires pour prendre en compte la santé mentale de leurs publics. [en ligne]. 11 septembre 2023. [Consulté le 30 janvier 2025]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2023-00-0000-012>

DENDANI, Mohamed et REYSSET, Pascal, 2001. Les usages sociaux de la bibliothèque universitaire. [en ligne]. 1 janvier 2001. [Consulté le 30 janvier 2025]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-01-0013-002>

DOMENACH, Claude, 1983. Le rôle des bibliothèques universitaires et des centres de documentation pour l'amélioration de vie et de travail des étudiants. [en ligne]. 1 janvier 1983. [Consulté le 12 mars 2025]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1983-01-0077-004>

DUMONT, Camille et GROPP, Sandrine, 2023. Accéder aux équipements numériques et informatiques : un besoin fondamental pour les étudiants, un enjeu de service public pour les bibliothèques universitaires. [en ligne]. 11 septembre 2023. [Consulté le 30 janvier 2025]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2023-00-0000-015>

DUNON, Josué-Steeve, 2021. BBF 2021-2 • « Pourquoi les moniteurs-étudiants sont-ils payés tardivement ? Analyse et pistes d'action pour les bibliothèques universitaires », par Josué-Steeve Dunon | Bulletin des bibliothèques de France. [en ligne]. [Consulté le 30 janvier 2025]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/bbf-2021-2-pourquoi-les-moniteurs-etudiants-sont-ils-payes-tardivement-analyse-et-pistes-d-action-pour-les-bibliotheques-universitaires-par-josue-steeve-dunon>

ECKERT, Henri, 2010. « Précarité » dites-vous ? [en ligne]. [Consulté le 12 mars 2025]. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/sociologies/3285>

ERLICH, Valérie, 1999. Les nouveaux étudiants, un groupe social en mutation - Persée. [en ligne]. 1999. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/doc/rfp_0556-7807_1999_num_128_1_3055_t1_0144_0000_4

ERMAKOFF, Thierry, 2008. Le « rôle social » des bibliothèques. In : BERTRAND, Anne-Marie, BETTEGA, Émilie, CLÉMENT, Catherine, EVANS, Christophe, ION, Cristina, PICARD, David-Georges, RAPATEL, Livia et TESNIÈRE, Valérie, *Quel modèle de bibliothèque ?* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib. pp. 72-80. Papiers. [Consulté le 30 janvier 2025]. ISBN 978-2-37546-039-9. Disponible à l'adresse : <https://books.openedition.org/pressesenssib/752>

EVANS, Christophe, 2014. Les publics populaires. [en ligne]. 1 janvier 2014. [Consulté le 30 janvier 2025]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-01-0106-009>

FERNEX, Alain, 2013. Une politique documentaire de l'université. [en ligne]. 1 janvier 2013. [Consulté le 30 janvier 2025]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-01-0006-001>

FOUCAULT, Michel, 1961. Histoire de la folie à l'Age classique. Plon, 1961 - Persée. [en ligne]. 1961. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/doc/bupsy_0007-4403_1973_num_26_306_11020

FOUCAULT, Michel, 1996. Surveiller et punir : la prison vingt ans après », Sociétés & Représentations, no 3, février 1996. Disponible à l'adresse : <https://documentation.insp.gouv.fr/insp/doc/SYRACUSE/122442/>

HEURTEMATTE, Véronique, 2023. Les bibliothèques face aux précarités. [en ligne]. 11 septembre 2023. [Consulté le 30 janvier 2025]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2023-00-0000-001>

IZARD, Sabine, 2025. Précarité étudiante : un système d'aides à réformer d'urgence - Syndicalisme Hebdo | CFDT. *L'actualité sociale décryptée par la CFDT - Syndicalisme Hebdo | CFDT* [en ligne]. 25 février 2025. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.syndicalismehebdo.fr/article/precarite-etudiante-un-systeme-daides-a-reformer-durgence>

JOUGUELET, Suzanne, 2009. Learning centres (Les) : un modèle international de bibliothèque intégrée à l'enseignement et à la recherche. [en ligne]. décembre 2009. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/48085-learning-centres-les-un-modele-international-de-bibliotheque-integree-a-l-enseignement-et-a-la-recherche>

JUNG, Laurence, 2010. La bU vue par les étudiants. [en ligne]. 1 janvier 2010. [Consulté le 30 janvier 2025]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-06-0006-001>

LAHIRE, Bernard, 2002. Formes de la lecture étudiante et catégories scolaires de l'entendement lectoral. *Sociétés contemporaines*. 2002. Vol. 48, n° 4, pp. 87-107. DOI [10.3917/soco.048.0087](https://doi.org/10.3917/soco.048.0087).

LE NEVÉ, Soazig, 2024. Les syndicats étudiants lancent un « signal d'alerte » sur le coût de la rentrée. [en ligne]. 4 septembre 2024. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/09/04/les-syndicats-etudiants-lancent-un-signal-d-alerte-sur-le-cout-de-la-rentree_6303633_3224.html

LUHMANN, Niklas, 1984. Systèmes sociaux : esquisse d'une théorie général. [en ligne]. 1984. [Consulté le 30 janvier 2025]. Disponible à l'adresse : https://catalogue-bibliotheque.sciencespo.fr/discovery/fulldisplay/alma991005749899705808/33US_PC_SPO:SPO

MADJAREV, Claudie, 2008. Donner à voir et à entendre. L'action culturelle au SCD de l'université de Limoges. *Arabesques*. 1 avril 2008. N° 50, pp. 10-11. DOI [10.35562/arabesques.2435](https://doi.org/10.35562/arabesques.2435).

MARTIN, Adèle, 2014. Action culturelle à l'université : quel(s) territoire(s) pour la bibliothèque universitaire ? . 2014.

MAURIN, Louis, 2008. ... Rubriques - L'Observatoire des inégalités : un état des lieux. *Informations sociales*. 1 septembre 2008. Vol. 148, n° 4, pp. 106-107. DOI [10.3917/inso.148.0106](https://doi.org/10.3917/inso.148.0106).

MELLON, Constance A., 1986. Library Anxiety: A Grounded Theory and Its Development. *College & Research Libraries*. 1 mars 1986. Vol. 47, n° 2, pp. 160-165. DOI [10.5860/crl.47.02.160](https://doi.org/10.5860/crl.47.02.160).

MISSIROLI, Bélinda, 2018. Handicap et bibliothèque universitaire : quelle accessibilité pour quel public ? 2018.

MUSSELIN, Christine, 2015. Les universités françaises : évolutions et transformations de 1793 à 2013. In : *Bibliothèques universitaires : nouveaux horizons* [en ligne]. Éditions du Cercle de la Librairie. pp. 19-32. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://shs.cairn.info/bibliothèques-universitaires-nouveaux-horizons--9782765414698-page-19>

NOUVIAN, Clémentine, 2021. Les usager.gère.s des bibliothèques publiques en situation de précarité. 2021.

OLDENBURG, Ray, 2023. *The Great Good Place: Cafes, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community* [en ligne]. Berkshire. [Consulté le 27 août 2025]. ISBN 978-1-61472-097-3. Disponible à l'adresse : <https://www.jstor.org/stable/jj.9561417>

PATERSON, Mathilde, 2024. BOBUN, le service de prêt d'objets du quotidien. *Bibliothèque universitaire* [en ligne]. 2024. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://bu.univ-nantes.fr/les-services/bobun-le-service-de-pret-dobjets-du-quotidien-1>

PAUGAM, Serge, 2007. Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle. Préface inédite de l'auteur. [en ligne]. 2007. [Consulté le 27 août 2025]. DOI [10.3917/puf.pauga.2007.01](https://doi.org/10.3917/puf.pauga.2007.01). Disponible à l'adresse : <https://shs.cairn.info/le-salarie-de-la-precarite--9782130558460>

PERETTI, Gaël De, 2005. Précaire : une catégorie instable et fragile. *Empan*. 2005. Vol. 60, n° 4, pp. 14-23. DOI [10.3917/empa.060.0014](https://doi.org/10.3917/empa.060.0014).

RIGOT, Clémentine, 2023. Précarité étudiante : les présidents d'université tirent le signal d'alarme. *L'Étudiant* [en ligne]. 2 novembre 2023. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/precarite-etudiante-les-presidents-duniversite-tirent-le-signal-dalarme.html>

ROCHELLE, Blandine, 2024. Dans quelles villes est-il le moins difficile de trouver un logement étudiant ? | L'immobilier par SeLoger. [en ligne]. 12 juillet 2024. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://edito.seloger.com/conseils-d-experts/louer/villes-difficile-de-trouver-un-logement-etudiant-article-18738.html>

RONY, Timothée, 2018. Rôle social des bibliothèques universitaires (Le) Étude de cas : l'accueil des demandeurs d'asile ou réfugiés. [en ligne]. mars 2018. [Consulté le 30 janvier 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/68102-role-social-des-bibliotheques-universitaires-le-etude-de-cas-l-accueil-des-demandeurs-d-asile-ou-refugies>

ROSANVALLON, Pierre, 1995. La nouvelle question sociale, Repenser l'État-providence, Paris, Éditions du Seuil, 223 p. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy* [en ligne]. 1 mai 1996. N° 27. [Consulté le 27 août 2025]. DOI [10.4000/interventionseconomiques.20775](https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/20775). Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/20775>

SCHNEIDER, Ulrich Johannes, 2019. La BU de Leipzig : portrait en troisième lieu. *Arabesques*. 1 juillet 2019. N° 94, pp. 6-7. DOI [10.35562/arabesques.587](https://doi.org/10.35562/arabesques.587).

SERVET, Mathilde, « Les bibliothèques troisième lieu : une nouvelle génération d'établissements culturels », Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2010, n° 4 SERVICE PUBLIC, 2025. DSE (dossier social étudiant) : comment demander une bourse et/ou un logement ? [en ligne]. 2025. [Consulté le 27 août 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12216>

THOMAS, Hélène, 2010. *Les vulnérables: la démocratie contre les pauvres*. Bellecombe-en-Bauges : Croquant. Collection Terra.

TORSTENSSON, Magnus. 2010. « Public libraries and democracy in Sweden – a historical view » in : Koren, Marian, (dir.)

ZILLONIZ, Sandra, 2017. L'activité rémunérée des étudiants et ses liens avec la réussite des études : Les enseignements des enquêtes Emploi 2013-2015. *Travail et emploi*. 2017. Vol. 152, n° 4, pp. 89-117. DOI [10.4000/travailemloi.7776](https://doi.org/10.4000/travailemloi.7776).

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 : PLANIFICATION DES ENTRETIENS (PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE).....	87
ANNEXE 2 : MODELE D'ENTRETIEN POUR LES ETUDIANTS MONITEURS	88
ANNEXE 2 : MODELE D'ENTRETIEN POUR LES ETUDIANTS	90
ANNEXE 4 : COUVERTURE DU DOCUMENT INFORMATIONNEL LINKEE.....	91

ANNEXE 1 : PLANIFICATION DES ENTRETIENS (PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE)

Déroulé des entretiens :

- 21 février : Entretien en visioconférence avec Laura, étudiante en dernière année de Licence d'Art Plastique à Paris 8
- 10 mars : Entretien téléphonique avec Quentin, étudiant en première année de formation d'ingénieur à l'ENSTIB et moniteur étudiant
- 13 mars : Entretien en visioconférence avec Elodie, étudiante en but GACO (gestion administrative et commerciale des organisations) et monitrice dans une autre bibliothèque universitaire que celle de son campus
- 14 mars : Entretien en visioconférence avec Cécile Verbeke responsable du site LILLIAD Learning center Innovation
- 16 mars : Entretien par échanges écrits avec Manon étudiante en master II de droit, et monitrice dans une bibliothèque sur un autre campus
- 17 mars : Entretien téléphonique avec Odile Jullien Cottart chargée de mission indicateurs et qualité à l'Université Jean Moulin Lyon III
- 8 avril : Entretien en visioconférence avec Amandine, étudiante en année de césure avant son master dans le secteur de la Médiation Culturelle et des Sciences sociales
- 6 mai : Entretien téléphonique avec Sophie, étudiante en Master à AgroParisTech

ANNEXE 2 : MODELE D'ENTRETIEN POUR LES ETUDIANTS MONITEURS

I. Les études, le travail et les loisirs

- Quelles sont vos études et dans quel type d'établissement les effectuez-vous ?
- Auprès de quelle structure, travaillez-vous en tant que moniteur.ice ?
- Avez-vous des hobbies, pratiquez-vous des activités extra-scolaires ?

II. Emploi de moniteur.ice

- Pour ce qui est de travail, au sein d'une bibliothèque universitaire, pouvez-vous me décrire comment vous avez obtenu le poste ? Quelles tâches effectuez-vous ?
- Pouvez-vous m'indiquer vos plages horaires pour votre travail, et jauger si ces horaires sont peu pratiques ou pénibles, ou au contraire avantageuses ?
- Pouvez-vous me dire selon vous, quels sont les avantages et les désavantages de ce type d'emploi ? Par rapport aux autres types d'emploi étudiant

III. La place de la bibliothèque universitaire dans la vie étudiante, et sa symbolique.

- Fréquentez-vous souvent votre bibliothèque universitaire en dehors de votre emploi ? Pouvez-vous jauger votre fréquentation de celle-ci ? Et celle-ci a changé depuis votre emploi de moniteur.ice.
- Vous vous y retrouvez pour travailler ? Sélectionner des ressources ? Ou pour y retrouver des camarades ?
- Votre mode d'usage de la BU a-t-il changé depuis que vous êtes moniteur.ices ?
- Que représente la bibliothèque de votre établissement à vos yeux ? Et si celle-ci est différente, que représente la bibliothèque auprès de laquelle vous êtes employés ?

VI. L'influence de la bibliothèque, et l'obstacle de la précarité

- Considérez-vous faire face à un manque de temps/de stabilité financière/foncière, etc ? Ce manque, quelles conséquences a-t-il sur vos études ?
- Quel rôle, si elle en a un, votre bibliothèque universitaire joue face à ce manque ? Vient-elle y pallier, y participer, ou considérez-vous qu'elle n'a aucune incidence, sur vos pratiques ?
- La bibliothèque selon vous, sans considérer son statut d'employeur, pourrait-elle avoir une influence sur ce manque ? Représenter un lieu d'aide ou de ressources ?

ANNEXE 2 : MODELE D'ENTRETIEN POUR LES ETUDIANTS

Précisions : Cet entretien sera anonymisé. Il peut être à tout moment modifié, ou corrigé si vous le souhaitez. Il n'y a pas de réponses précises attendues, ni de « mauvaises réponses ».

I. Les études, le travail et les loisirs

- Quelles sont vos études et dans quel type d'établissement les effectuez-vous ? Ou à quelle étape de votre parcours étudiants vous trouvez-vous ?
- Une aide de l'état, une pension, ou un logement social vous sont-ils, ou vous ont été, proposés/ pour participer au financement de vos études ?
- Avez-vous des hobbies, un travail, pratiquez-vous des activités extra-scolaires ? • Avez-vous occupé un emploi pendant vos années d'études ?

II. La place de la bibliothèque universitaire

- Fréquentiez-vous souvent votre bibliothèque universitaire ? • Pouvez-vous jauger votre fréquentation de celle-ci ?
- Vous vous y retrouviez pour travailler ? Sélectionner des ressources ? Ou pour y retrouver des camarades ?
- Que représente la bibliothèque de votre établissement à vos yeux ?

III. L'influence de la précarité

- Considérez-vous faire face à un manque de temps/de stabilité financière/foncière etc ?
- Ce manque, quelles conséquences a-t-il sur vos études ?
- Modifie-t-il votre usage de la bibliothèque universitaire ? Ou pourrait-il influencer votre usage ?
- La bibliothèque selon vous, pourrait-elle avoir une influence sur ce manque ? Représenter un lieu d'aide ou de ressources ?

ANNEXE 4 : COUVERTURE DU DOCUMENT INFORMATIONNEL LINKEE



TABLE DES ILLUSTRATIONS

<u>Figure 1 Capsule de sieste mise en place à LILLIAD (Photo : Université de Lille)</u>	41
<u>Figure 2 Illustration postée en 2024 sur le compte Instagram de la BU Paris 8</u>	62
<u>Figure 3 Nouveau Label NoctamBU +, pour les universités élargissant leurs horaires d'ouverture</u>	70

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	9
INTRODUCTION.....	11
PREAMBULE.....	15
LA PRECARITE ETUDIANTE	19
1.1. Définitions des concepts sociologiques	19
1.1.1. <i>La précarité, objet de la sociologie</i>	<i>19</i>
1.1.2. <i>La précarité comme cause de l'exclusion sociale</i>	<i>21</i>
1.1.3. <i>La jeunesse, une période de vulnérabilité</i>	<i>22</i>
1.2. Une problématique sociale et humaine	24
1.2.1. <i>La précarité étudiante, une précarité aux diverses apparences</i> 24	
1.2.2. <i>Un phénomène complexe à évaluer.....</i>	<i>25</i>
1.2.3. <i>La précarité, une condition ressentie.....</i>	<i>27</i>
1.3. Une cible politique	29
1.3.1. <i>L'action de l'Etat contre la précarité étudiante</i>	<i>29</i>
1.3.2. <i>L'action universitaire contre la précarité</i>	<i>31</i>
1.3.3. <i>Les actions des associations et syndicats étudiants</i>	<i>33</i>
1.3.4. <i>L'engagement des bibliothèques universitaires auprès de ces</i> <i>luttas</i> 34	
LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES ENTRE POLITIQUES INCLUSIVES ET ALIENATION SYSTEMIQUE	37
2.1. Un rôle social en essor.....	37
2.1.1. <i>Les missions des bibliothèques universitaires</i>	<i>37</i>
2.1.2. <i>Des missions pour protéger le travail étudiant, et la vie</i> <i>étudiante</i> 38	
2.1.3. <i>Visant la réussite et le bien être des étudiants, le modèle du</i> <i>Learning Center.....</i>	<i>39</i>
2.2. Tentatives d'inclusivité et d'accessibilité	41
2.2.1. <i>Des politiques inclusives, prônant l'accessibilité</i>	<i>41</i>
2.2.2. <i>L'accueil des publics selon leurs vulnérabilités</i>	<i>45</i>
2.2.3. <i>Visant l'ouverture, la bibliothèque comme Troisième Lieu</i>	<i>46</i>
2.3. Un corps aliénant, les symboliques derrière les universités et leurs bibliothèques	47
2.3.1. <i>Un système universitaire aliénant et excluant</i>	<i>48</i>
2.3.2. <i>Une volonté d'accessibilité diminuée par l'exclusion</i> <i>symbolique et structurante.....</i>	<i>50</i>
2.3.3. <i>« L'anxiety Library »</i>	<i>52</i>

RESPONSABILISATION ET LUTTES POLITIQUES DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES	55
3.1. Des potentialités déjà valorisées dans le contexte de la lutte contre la précarité	55
3.1.1. <i>L'action « d'ouverture »</i>	55
3.1.2. <i>L'action « de sociabilité »</i>	57
3.1.3. <i>L'action « d'assistance »</i>	58
3.1.4. <i>Des actions transversales pour des besoins singuliers</i>	59
3.2. Un devoir pour les BU de s'impliquer, puisque le lieu présente des potentialités.....	60
3.2.1. <i>Une responsabilité nécessaire suite à la crise de la COVID... 61</i>	61
3.2.2. <i>Des contraintes pouvant freiner ce positionnement</i>	62
3.2.3. <i>L'emploi étudiant, front contre la précarité, ou réorganisant la précarité 64</i>	64
3.3. des actions créant un mouvement	66
3.3.1. <i>Des stratégies solidaires des SCD soutenues par les universités 67</i>	67
3.3.2. <i>Entre les partenaires, un tissu universitaire et associatif</i>	68
3.3.3. <i>La bibliothèque universitaire, Lieu privilégié de lutte, d'émancipation, de libération</i>	68
3.3.4. <i>Des politiques nationales à multiplier</i>	69
CONCLUSION	73
SOURCES.....	75
BIBLIOGRAPHIE.....	79
ANNEXES.....	85
TABLE DES ILLUSTRATIONS	93
TABLE DES MATIERES.....	95